



DOCUMENT DE TRAVAIL

**LA RELATION ENTRE
LES DROGUES ILLICITES
ET LES ARMES À FEU**

Un examen de la documentation

**Eugene Oscapella, B.A., LL.B., LL.M.
Avocat**

Juillet 1998

WD1998-10f

NON REVU

**Centre canadien des armes à feu /
Canadian Firearms Center**

**Secteur des politiques /
Policy Sector/**

DOCUMENT DE TRAVAIL

**LA RELATION ENTRE
LES DROGUES ILLICITES
ET LES ARMES À FEU**

Un examen de la documentation

**Eugene Oscapella, B.A., LL.B., LL.M.
Avocat**

Juillet 1998

WD1998-10f

NON REVU

*La présente étude a été financée par le Centre canadien des armes à feu,
Ministère de la Justice du Canada. Les vues qui y sont exprimées sont
celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du
Ministère de la Justice du Canada.*

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	V
1.0 INTRODUCTION	1
1.1 Entrevues avec les agents de police canadiens	2
1.2 Liens entre les armes à feu et les drogues illicites -- Un survol	2
2.0 LES LIENS EN DÉTAIL	5
2.1 Liens pharmacologiques entre les drogues et les armes à feu	5
2.2 Liens économiques/compulsionnels entre la violence et les armes à feu.....	9
2.3 Liens entre le commerce de la drogue et les armes à feu	10
2.4 Les drogues utilisées comme monnaie pour obtenir des armes à feu.....	21
2.5 Itinéraires courants pour la drogue, les armes à feu et d'autres marchandises de contrebande.....	28
2.6 Diffusion des armes à feu hors du milieu de la drogue	28
2.7 Renforcement de l'armement de la police en réponse à la puissance de feu réelle ou perçue des trafiquants de drogue	31
3.0 CONCLUSION	37

SOMMAIRE

La présente étude examine de façon sommaire les liens existant entre les drogues illicites et les armes à feu. L'auteur a eu recours à deux méthodes, à savoir une revue de la documentation spécialisée et des entrevues avec divers agents de police canadiens qui ont travaillé dans le domaine de la répression des toxicomanies.

Étant donné l'absence d'études canadiennes approfondies sur les liens existant entre les drogues illicites et les armes à feu, la revue de la documentation spécialisée a permis d'extraire des données se rapportant essentiellement aux États-Unis et, à l'occasion, à d'autres pays. Il serait malavisé de transposer au Canada les conclusions des études étrangères sans prendre en considération notre environnement différent. Néanmoins, la description du rapport entre les armes à feu et les drogues illicites dont font état les documents pourrait servir de point de départ à une analyse de la situation au Canada.

Il semble exister des liens entre les drogues illicites et les armes à feu. Le commerce de la drogue est réglementé par la violence, laquelle implique souvent le recours aux armes à feu. Les toxicomanes peuvent être amenés à commettre des crimes pour se procurer l'argent nécessaire à l'achat de drogues, et ils peuvent se servir d'armes à feu pour commettre leurs crimes. Les toxicomanes peuvent également, sous l'effet de la drogue, commettre des crimes violents en utilisant parfois des armes à feu.

De plus, l'usage d'armes peut se répandre dans le milieu de la drogue à des collectivités qui, en d'autres circonstances, n'auraient aucun rapport avec les drogues.

La revue de la documentation spécialisée et les entrevues réalisées aux fins de la présente étude ont permis de relever des liens additionnels entre les armes à feu et les drogues illicites :

- l'échange d'armes à feu contre des drogues, et vice-versa;
- l'existence d'itinéraires communs pour le commerce des armes à feu et des drogues;
- l'augmentation de la puissance de feu de la police (« militarisation de la police ») en réponse à la puissance de feu réelle ou perçue des trafiquants de drogues, et l'accroissement correspondant des armes chez les trafiquants, ce qui débouche sur une « course aux armements ».

Dans certains cas, les liens entre les drogues et les armes à feu semblent cohérents d'un pays à l'autre. Par exemple, les consommateurs occasionnels de drogues illicites qui ne sont pas impliqués dans le commerce des stupéfiants ne possèdent généralement pas plus d'armes à feu que les non-consommateurs, ni n'en font usage plus souvent. Les toxicomanes peuvent avoir recours aux armes à feu au moment de perpétrer des crimes pour se procurer l'argent nécessaire à leur consommation. Toutefois, le recours aux armes à de telles fins semble relativement peu fréquent au Canada comme aux États-Unis. Dans presque tous les pays mentionnés dans la

documentation spécialisée, le *commerce* des drogues illicites constitue le principal lien entre les drogues et les armes à feu.

De façon générale, la documentation spécialisée laisse penser que, dans beaucoup de pays :

- les armes à feu représentent en fait un des principaux moyens de régler le commerce des drogues illicites, notamment pour ce qui est de protéger les expéditions, intimider les clients ou concurrents, contraindre à régler les dettes, résoudre les différends, éliminer la concurrence et tuer ou blesser les informateurs;
- le commerce des drogues illicites favorise l'augmentation de la demande d'armes à feu légales ou illégales, qui peuvent servir à menacer même les gens qui n'ont pas de lien avec ce commerce;
- on n'a pas souvent recours aux armes à feu pour perpétrer des crimes visant à se procurer l'argent nécessaire à l'achat de la drogue sur le marché noir;
- l'usage de la drogue ne semble généralement pas lié à la possession ou à l'utilisation d'une arme à feu, en dehors des crimes commis pour se procurer de l'argent ou du commerce de la drogue lui-même;
- les toxicomanes échangent souvent des armes contre des drogues.

Cela étant, l'expérience au Canada semble se démarquer, sur plusieurs points, de celle des États-Unis :

- Au Canada, la « diffusion » d'armes à des jeunes gens en dehors du commerce des drogues semble restreinte, quoiqu'il faille surveiller la dynamique de la diffusion. Il n'en demeure pas moins que l'absence apparente de transmission d'armes fait contraste avec la situation aux États-Unis, où plusieurs auteurs ont allégué que la prolifération d'armes à feu dans le commerce des drogues, particulièrement au sein de la jeunesse, conduit à une prolifération d'armes à feu parmi ceux qui n'ont rien à voir avec ce commerce.
- La mise sur pied généralisée d'unités de police paramilitaires qui, aux États-Unis, répondent à la violence réelle ou prévue liée au commerce des drogues ne semble pas se produire à la même échelle au Canada. Cet état de choses est partiellement attribuable au fait que ce commerce a toujours été moins violent chez nous, ou encore parce qu'il est plus difficile pour les forces canadiennes de l'ordre d'obtenir une puissance de feu accrue. Cependant, un récent rapport des médias semble indiquer que la police canadienne s'affaire à acquérir des armements plus lourds pour répondre à divers aspects du maintien de l'ordre, notamment la répression des toxicomanies. La mesure dans laquelle cette intensification apparente de la puissance de feu des corps

policiers est alimentée par le besoin perçu de répondre à des trafiquants de drogue bien armés n'est pas évidente et exige un examen approfondi. Dans le même ordre d'idées, le degré auquel la puissance de feu accrue des policiers peut encourager les personnes impliquées dans le commerce des drogues à multiplier leurs armes n'est pas plus manifeste et peut exiger une étude plus poussée.

- Il semble peu évident que le marché de la drogue au Canada fonctionne souvent de pair avec celui des armes à feu. Les profits faramineux découlant du commerce des drogues rendent improbable la participation des trafiquants de drogues au marché des armes à une grande échelle. Il se peut toutefois que certains narco-trafiquants qui opèrent dans la rue vendent des armes obtenues des toxicomanes, mais il ne faut pas confondre cette réalité avec le trafic organisé des armes et des drogues.
- Au Canada, l'échange à grande échelle d'armes contre des drogues semble restreint. Aux États-Unis, la situation paraît différente. Dans les pays étrangers, il arrive que les trafiquants de drogues, les terroristes et les groupes paramilitaires échangent des drogues contre des armes.
- Au Canada, le commerce des drogues se déroule généralement en marge de celui des armes, selon les données non scientifiques tirées d'une enquête limitée, mais on dispose aussi d'éléments de preuve du contraire.

La courte revue de la documentation spécialisée et le sondage officieux effectué auprès d'agents de police ne peuvent faire autorité pour prouver qu'il existe des liens entre les drogues et les armes à feu au Canada. L'auteur a toutefois défini des liens qui méritent un examen approfondi, particulièrement si l'on tient compte de l'importance que le Canada accorde aux questions de la drogue et des armes à feu.

1.0 INTRODUCTION

La présente étude porte sur les liens existant entre les drogues illicites et les armes à feu, liens qui ne peuvent sembler que trop évidents pour certains, mais qui sont plus complexes qu'il n'y paraît. L'auteur a utilisé deux méthodes : une revue de la documentation spécialisée et des entrevues.

Étant donné l'absence d'études canadiennes approfondies sur le sujet, la revue de la documentation spécialisée (y compris des articles de journaux) a permis d'extraire des données se rapportant essentiellement aux États-Unis et, à l'occasion, à d'autres pays. Il serait malavisé de transposer au Canada les conclusions des études étrangères sans prendre en considération notre environnement différent. À titre d'exemple, l'attitude des Canadiens envers les armes à feu se distingue souvent de celle des Américains, tout comme nos lois.¹ Cet état de choses peut avoir une incidence sur le rapport entre les armes et les drogues. Dans le même ordre d'idées, le marché canadien des drogues illicites peut différer de celui des États-Unis. Néanmoins, la description du rapport entre les armes à feu et les drogues illicites dont font état les documents américains et étrangers pourrait servir de point de départ à une analyse de la situation canadienne.

Il importe de faire deux autres mises en garde : la documentation spécialisée souligne fréquemment le lien entre les drogues illicites et la *violence*, mais ne mentionne pas expressément les armes à feu. Par conséquent, il est nécessaire d'avancer certaines hypothèses sur la violence. On ne saurait trop se tromper en prétendant qu'une certaine forme de violence est associée aux armes à feu. Toutefois, il serait risqué de prétendre, par exemple, que, pour l'ensemble du Canada, le taux d'homicides commis au moyen d'une arme à feu est le même que le taux d'homicides commis au moyen d'une arme à feu dans le marché des drogues. Par ailleurs, la documentation spécialisée fait souvent état de violence liée à la drogue ou d'utilisation des armes à feu liée à la drogue. Cette documentation spécialisée n'était pas très pertinente pour la présente étude puisqu'on n'y précisait pas si l'utilisation des armes à feu avait trait au commerce des drogues, à la perpétration de crimes visant à se procurer l'argent nécessaire à l'achat de drogues sur le marché noir, ou à la violence d'un usager sous l'effet de la drogue.

L'auteur du présent document n'avait pas la prétention de faire une étude complète. Il s'est efforcé d'analyser la documentation spécialisée dans les paramètres de son mandat, mais il lui était impossible de procéder à un examen étendu. De façon plus précise, l'étude avait pour objet de faire ressortir des caractéristiques dans les rapports entre les armes à feu et les drogues illicites. La compréhension de ces caractéristiques peut favoriser la réalisation d'études d'un caractère plus détaillé.

¹ Gabor, Thomas. *Les armes à feu et la protection personnelle : analyse comparative du Canada et des États-Unis*, ministère de la Justice Canada, 1997.

1.1 Entrevues avec les agents de police canadiens

Dans le but de compléter la documentation spécialisée canadienne relativement mince sur les rapports entre les drogues et les armes à feu, l'auteur a rencontré des agents de l'unité provinciale de contrôle des armes en Ontario de même qu'un agent d'infiltration de la brigade des stupéfiants de l'Ontario. À la lumière de leur expérience directe du milieu de la drogue, ces agents ont fourni des renseignements non scientifiques sur les liens entre les drogues illégales et les armes à feu au Canada. Toutefois, il ne faut pas nécessairement tenir pour acquis que leurs opinions sont représentatives de celles des agents de police dans d'autres parties du pays.

On a demandé aux agents de discuter des divers liens possibles entre les drogues et les armes à feu :

1. La consommation des drogues et la possession ou l'utilisation des armes à feu.
2. La perpétration de crimes visant à se procurer de l'argent et la possession ou l'utilisation d'armes à feu.
3. Les activités liées au commerce des drogues et la possession ou l'utilisation d'armes à feu.
4. Les routes parallèles du commerce illicite des drogues et des armes à feu.
5. Les armes à feu qui passent aux mains de gens ne faisant pas partie du milieu des narcotiques.
6. La réaction de la police quant à la possession ou à l'utilisation d'armes à feu en rapport avec les drogues, notamment l'augmentation possible de la puissance de feu des forces de l'ordre.
7. Le trafic des stupéfiants à des fins terroristes ou paramilitaires.

1.2 Liens entre les armes à feu et les drogues illicites -- Un survol

Aux yeux de l'observateur ordinaire, les drogues et les armes à feu peuvent sembler liées à plusieurs égards. Le commerce de la drogue est réglementé par la violence, laquelle implique souvent le recours à des armes à feu. Les toxicomanes peuvent être amenés à commettre des crimes pour se procurer l'argent nécessaire à l'achat de ces produits illicites, et ils peuvent se servir d'armes à feu pour commettre leurs crimes. Les usagers peuvent également, sous l'effet de la drogue, commettre des crimes violents, en utilisant parfois des armes à feu.

Dans une étude de 1985 parue aux États-Unis, Goldstein décrivait dans les termes suivants la connexion « drogues/violence » :

On estime qu'il existe trois types de liens possibles entre les drogues et la violence : les liens de type psychopharmacologique, économiquement compulsionnels et généralisés. Chacun de ces modèles doit être considéré, en théorie, comme un « type idéal », c'est-à-dire hypothétiquement concret... des

outils conçus pour établir des comparaisons aussi précises que le permettent le stade de la théorie que l'on propose et les instruments utilisés dans les calculs. »²

Blumstein fournit des explications plus détaillées sur l'analyse de Goldstein :

Paul Goldstein nous a fourni une taxonomie utile du rapport entre la drogue et le crime, qui regrouperait trois composantes autres que la vente ou la possession des drogues elles-mêmes :

1) Les conséquences *pharmacologiques/psychologiques*, où la drogue elle-même engendre l'activité criminelle. Le rapport le plus communément reconnu ici est celui établi entre l'alcool et la violence qu'il engendre.

2) Les crimes *économiques/compulsionnels*, c'est-à-dire les crimes commis par les usagers de drogues afin de satisfaire leur accoutumance. Le rapport le plus courant concerne les crimes contre les biens perpétrés par les héroïnomanes qui ne peuvent fonctionner dans le contexte de l'économie régulière, et qui s'adonnent au crime pour se procurer l'argent nécessaire à l'achat de la drogue.

3) Les crimes *généralisés*, notamment les crimes perpétrés comme moyen régulier de faire des affaires dans l'industrie de la drogue. On songe entre autres à la violence qui sert à résoudre les conflits entre des vendeurs concurrents ou comme châtiment pour le non-respect des conditions d'une transaction. Reiss et Roth mettent en lumière les divers moyens par lesquels cet empressement à avoir recours à la violence généralisés incite les individus concernés à recourir à la violence dans des situations qui n'ont *aucun* rapport avec l'industrie de la drogue.³

Blumstein étoffe l'argument avancé par Reiss et Roth -- l'effet élargi de *désorganisation communautaire* de l'industrie des stupéfiants et de ses activités sur la collectivité dans son ensemble. (D'autres parlent de la diffusion d'armes issues du commerce des drogues à des gens hors du milieu). Blumstein déclare ce qui suit :

Par [désorganisation communautaire], on entend la manière dont les normes et les comportements observés dans l'industrie des stupéfiants, qui peut devenir une activité importante au sein de certaines collectivités, influent sur le comportement de gens qui n'ont aucun rapport direct avec cette industrie. À titre d'exemple, la prédominance de revolvers parmi les vendeurs de drogue peut amener des gens de la collectivité à s'armer de la même façon dans un but d'autodéfense ou bien pour

² Goldstein, Paul J. « The Drugs/Violence Nexus: A Tripartite Conceptual Framework », *Journal of Drug Issues* 39 (1985): p. 143-174.

³ Alfred Blumstein, « Youth Violence, Guns, and the Illicit-Drug Industry », (1995) 86 *Journal of Criminal Law & Criminology* 10, p. 26-27 (omission des renvois aux notes en bas de page).

régler leurs propres conflits qui n'ont rien à voir avec les drogues, ou encore pour se faire respecter.⁴

En résumé, Goldstein et Blumstein relèvent quatre liens entre les drogues et le crime : les liens pharmacologiques/psychologiques, économiques/compulsionnels, généralisés (relié au commerce de la drogue), de même que la désorganisation communautaire créée par l'adoption au sein de la collectivité des normes de l'industrie des stupéfiants.

La revue de la documentation spécialisée et les entrevues réalisées aux fins de la présente étude ont permis de recenser des liens additionnels entre les armes à feu et les drogues illicites :

- l'utilisation des drogues comme monnaie dans les transactions visant à obtenir des armes à feu, et vice-versa;
- l'existence d'itinéraires commerciaux communs pour le commerce des armes à feu et des drogues;
- l'augmentation de la puissance de feu de la police (« militarisation de la police ») en réponse à la puissance de feu réelle ou perçue des trafiquants de drogues, et l'accroissement correspondant des armes chez les trafiquants, ce qui débouche sur une « course aux armements ».

Le reste du présent document porte sur ces liens.

⁴ *Ibid.*

2.0 LES LIENS EN DETAIL

2.1 Liens pharmacologiques entre les drogues et les armes à feu

Goldstein a fait remarquer que l'alcool constitue le lien pharmacologique le plus communément reconnu entre une drogue quelconque et la violence. On dispose de peu d'éléments de preuve permettant de démontrer que l'*usage seul* des drogues illicites est une cause déterminante de violence grave par le recours aux armes à feu ou de la nécessité d'acquérir de telles armes. Dans l'une des analyses portant sur les causes de la violence aux États-Unis, Cohen et Swift affirment que « contrairement à l'opinion populaire, la recherche ne confirme pas de façon générale l'existence d'un lien de cause à effet entre la consommation de drogues illicites et la violence. »⁵ Ils ajoutent ce qui suit :

Dans le document intitulé « The Relationship Between Alcohol, Other Drugs, and Violence », produit dans le cadre du programme de prévention [de la division des services de santé du comté de Contra Costa], les auteurs en arrivent à la conclusion que l'usage de drogues illicites ne provoque pas la violence. La recherche démontre que, bien que certaines drogues illicites représentent un facteur favorisant dans des situations violentes, c'est le commerce de la drogue qui est le plus étroitement lié à la violence, et non l'usage des drogues.⁶

Les auteurs font observer que la recherche citée dans le document susmentionné a mené à la conclusion que le rapport entre les drogues et la violence est complexe. « Nous disposons de preuves évidentes d'une certaine corrélation entre elles, mais la notion de causalité soulève de sérieux doutes, particulièrement en ce qui a trait à certaines drogues. Le rapport le plus étroit entre les drogues et la violence semble découler dans bien des cas de leur caractère illégal, c'est-à-dire de la violence engendrée par leur vente plutôt que du facteur psychopharmacologique. »⁷

En 1994, Sheley présentait des données recueillies dans le cadre d'un sondage effectué auprès de jeunes délinquants incarcérés dans des établissements correctionnels à sécurité maximale aux États-Unis. Les données se rapportaient à la possession, au port et à l'utilisation d'armes à feu, à la consommation d'héroïne, de cocaïne et de crack, à la vente de stupéfiants et à la participation à des vols à main armée. L'auteur mentionnait qu'on avait mené peu de recherches sur l'utilisation des drogues et des armes en général, et beaucoup moins encore sur l'utilisation des drogues et des armes à feu.⁸ Quant au lien entre l'effet des stupéfiants, la violence et la possession d'armes à feu, Sheley signalait ce qui suit :

⁵ L. Cohen et S. Swift, « A public health approach to the violence epidemic in the United States », (1993) 5 *Environment and Urbanization*, pp. 50, 58.

⁶ *Ibid.*, p. 59 (omission des renvois aux notes en bas de page).

⁷ *Ibid.*

⁸ J.F. Sheley, « Drug Activity and Firearms Possession and Use by Juveniles », (1994) 24 *Journal of Drug Issues* 363.

On dispose de preuves limitées à l'effet que l'ingestion de stupéfiants soit une cause pharmacologique directe d'agressions (Fagan 1990:241). . . Au-delà des rapports déduits des liens entre les crimes contre les personnes et l'abus de drogues, il existe très peu d'associations recensées de façon empirique entre les abus et les activités liées aux armes. . .⁹

. . . Il existe manifestement peu de rapports entre la consommation de drogues dures et les activités liées aux armes. Plus les gens consomment de drogues, plus ils ont tendance à avoir possédé un fusil ordinaire. Toutefois, hormis cette observation, on n'a pu faire aucune association statistiquement significative entre l'usage de drogues dures et la possession de revolvers, d'armes de poing automatiques ou semi-automatiques ou de fusils automatiques et semi-automatiques de style militaire. De plus, la relation entre la consommation de drogues et le nombre de revolvers qu'une personne possède ou le port habituel de revolvers n'a pas été démontrée.¹⁰

En cherchant des preuves d'un rapport entre les activités entourant les stupéfiants et la possession et l'utilisation d'armes à feu, nous avons mentionné précédemment dans la présentation des conclusions qu'un nombre substantiel de *non-consommateurs* de drogues dans l'échantillon participaient à toutes les formes d'activités examinées ici en rapport avec les armes à feu. Nous avons trouvé peu d'éléments de preuve sous forme de rapports progressifs et linéaires entre la consommation de drogues dures ou la consommation massive de drogues et la possession d'armes, y compris le nombre d'armes qu'une personne possédait ou le port habituel d'armes. Toutefois, nous avons effectivement découvert des différences importantes dans le niveau d'activités liées aux armes entre les non-consommateurs et les consommateurs qui ne vendaient pas de drogues.¹¹

L'auteur en a déduit que le rapport entre la *consommation* de drogues et la possession, le port et l'utilisation de revolvers est moins probant que ne semblent le présumer la presse et le public, au moins en ce qui concerne les jeunes contrevenants qui ont fait l'objet de l'étude.¹²

Une autre étude récente donne des résultats similaires. Des chercheurs ont recueilli des données durant les trois premiers mois de 1995 à la faveur d'entrevues menées auprès de 4 000 personnes qui venaient d'être arrêtées dans 11 villes des États-Unis. L'auteur y mentionnait que les personnes dont l'analyse d'urine était positive, révélant ainsi la consommation de drogues illicites, n'étaient pas plus susceptibles de déclarer la possession ou l'utilisation d'une arme à feu que les personnes dont l'analyse d'urine était négative.¹³ Une telle conclusion semble indiquer encore une fois que la consommation seule des drogues n'est pas étroitement liée à la possession ou à l'utilisation d'une arme à feu.

⁹ *Ibid.*, p. 364.

¹⁰ *Ibid.*, pp. 370-371.

¹¹ *Ibid.*, p. 375.

¹² *Ibid.*, p. 376.

¹³ J. Travis, « Arrestees and Guns: Monitoring the Illegal Firearms Market », (1995) *National Institute of Justice Research Preview* 1.

Ostrowski présente des renseignements non scientifiques sur l'absence d'un lien solide entre la consommation de drogues et la violence :

« Lorsque le service de police de la ville de New York a annoncé que 38 p. 100 des meurtres commis dans la ville en 1987 étaient « reliés à la drogue », le chef de police adjoint Raymond W. Kelly a expliqué ce qui suit : « Les termes « reliés à la drogue » font essentiellement référence aux conflits territoriaux ou aux différends concernant la possession... Nous ne parlons pas de la personne qui a l'esprit dérangé à cause de la consommation de drogue. »¹⁴

Goldstein a examiné 414 homicides survenus à New York de mars à la fin d'octobre 1988. Plus de la moitié de ces crimes, soit 218, étaient classés comme étant « reliés à la drogue ». De ce nombre, 31 représentaient des homicides pharmacologiques, incluant un cas où la personne sous l'effet de la drogue était la victime et non l'agresseur. L'alcool était l'unique drogue reliée à la grande majorité de ces homicides pharmacologiques -- 21, c'est-à-dire 68 p. 100 -- et entrait en ligne de compte dans certains des autres crimes. Trois homicides pouvaient être directement attribués au crack, et deux d'entre eux avaient été « causés par la victime ». Cette dernière, et non l'agresseur, consommait du crack. Dans le seul cas de meurtre où l'agresseur n'avait consommé que du crack, il a battu une autre personne à mort.¹⁵ Par conséquent, même un stimulant puissant comme le crack n'était relié qu'à une très faible proportion de ces 218 homicides « reliés à la drogue ».

Joseph Califano, ancien secrétaire de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être sous le régime du président américain Carter, faisait le commentaire suivant dans son avant-propos d'une étude¹⁶ récemment publiée aux États-Unis sur les drogues et l'emprisonnement :

Contrairement aux opinions toutes faites et aux mythes populaires, il existe un lien beaucoup plus étroit entre la consommation d'alcool et les crimes violents qu'entre la consommation de crack, de cocaïne, d'héroïne ou de toute autre drogue illicite et les crimes violents. Vingt et un pour cent des détenus condamnés en raison de crimes violents étaient sous l'effet de l'alcool -- et d'aucune autre drogue -- au moment où ils ont commis leur crime. Par contraste, pas plus de 3 p. 100 des délinquants violents avaient agi sous l'empire de la cocaïne ou du crack lorsqu'ils ont perpétré leur crime, et seulement 1 p. 100 avaient consommé de l'héroïne.

Les agents de police canadiens interviewés dans le cadre de la présente étude ont également fait état d'une absence de rapport entre la *consommation occasionnelle* de drogues

¹⁴ James Ostrowski, « The Moral and Practical Case for Drug Legalization », (1990) 18 *Hofstra Law Review* 607, 651 (omission des renvois aux notes en bas de page).

¹⁵ Paul J. Goldstein, Henry H. Brownstein, Patrick J. Ryan et Patricia A. Bellucci, « Most Drug-Related Murders Result from Crack Sales, Not Use », *The Drug Policy Letter*, mars/avril 1990, p. 6, in Arnold Trebach et Kevin Zeese, éd., *Drug Prohibition and the Conscience of Nations* (Washington, D.C., The Drug Policy Foundation, 1990), p. 75.

¹⁶ National Centre on Addiction and Substance Abuse (CASA), *Behind Bars: Substance Abuse and America's Prison Population* (Columbia University, janvier 1998); in National Drug Strategy Network, *Newsbriefs*, janvier 1998 pp. 3-4.

illicites et l'utilisation des armes à feu, ce que confirme la revue de la documentation spécialisée américaine sur la question. Les crimes commis par les consommateurs « occasionnels » tendaient à prendre la forme d'introductions par effraction dans une auto ou dans une propriété. Toutefois, l'un des agents de police a laissé entendre que les gens sous l'effet de la drogue, particulièrement la cocaïne, pouvaient devenir violents, quoique la chose se produise très rarement.

Une enquête canadienne parue en 1998 portait sur le rapport entre la consommation de drogues et d'alcool et les homicides commis au moyen d'une arme à feu qui avaient été résolus.¹⁷ De 1991 à 1996 :

- les rapports n'indiquaient aucune consommation de drogue ou d'alcool dans 32,8 p. 100 des homicides commis au moyen d'une arme à feu qui avaient été résolus;
- les rapports indiquaient que les accusés avaient consommé de l'alcool dans 20,6 p. 100 des homicides;
- les rapports indiquaient que les accusés avaient consommé de l'alcool et de la drogue dans 12,3 p. 100 des homicides;
- les rapports indiquaient que les accusés avaient consommé de la drogue dans 4,5 p. 100 des homicides;
- on ignorait si l'accusé avait consommé de l'alcool ou de la drogue dans 29,7 p. 100 des homicides par arme à feu qui avaient été résolus.

La faiblesse inhérente de ces chiffres est qu'ils n'indiquent pas à eux seuls si la consommation d'alcool ou de drogues *a causé* ces homicides par arme à feu ou y a joué un rôle important. En d'autres termes, il peut y avoir un rapport statistique entre la consommation d'alcool et de drogues et la violence, mais ces chiffres n'illustrent aucun rapport *de cause à effet*.

Bien que le peu de preuves examinées ici laissent entendre que la consommation de drogues illicites en elle-même ne risque pas de mener à la violence, l'environnement dans lequel la consommation se déroule peut inciter les usagers à porter des armes (nous en discutons plus loin en détail). Un tel état de choses peut aider à comprendre pourquoi certaines études démontrent que les consommateurs de drogues illicites sont quelque peu plus enclins que les non-consommateurs à posséder des armes à feu. Pour se procurer de la drogue, un toxicomane doit souvent composer avec le marché potentiellement violent des drogues de la rue. Il est possible qu'il s'arme pour se protéger des vendeurs violents ou contre les risques de se faire dérober les drogues ou l'argent nécessaire à leur achat. Le toxicomane peut également porter ou utiliser une arme dont il se servira pour se procurer l'argent nécessaire à l'achat des drogues sur le marché noir. Toutefois, il ne s'agit pas dans ces circonstances de violence ou encore d'utilisation ou de possession d'arme à feu causée par les effets pharmacologiques de la drogue elle-même.

¹⁷ Enquête sur les homicides, Programme des services policiers, le 29 mai 1998.

2.2 Liens économiques/compulsionnels entre la violence et les armes à feu

Les crimes économiques/compulsionnels, parfois appelés crimes d'acquisition, sont les crimes commis par des toxicomanes en vue de se procurer l'argent nécessaire à l'achat de drogues illicites sur le marché noir.

L'étude de Goldstein sur les homicides reliés à la drogue, commis à New York en 1988, portait expressément sur le lien entre le crack et les homicides. Seulement huit des 218 homicides « reliés à la drogue » étaient de nature « économique/compulsionnelle », et ces huit crimes se rattachaient à la consommation de crack. Dans l'un de ces cas, c'était la victime qui consommait du crack. Dans un autre, la victime tout comme l'agresseur, étaient des consommateurs. Les six autres meurtres ont été commis par des consommateurs de crack au cours de vols qualifiés ou de cambriolages dans le but de se procurer l'argent nécessaire à l'achat du crack sur le marché noir.

Il n'en demeure pas moins que la plupart des crimes d'acquisition semblent être non violents, bien que cette hypothèse soit difficile à mesurer. Duke et Gross en déduisent qu'aux États-Unis, les consommateurs de marijuana commettent très peu de crimes contre les personnes.¹⁸, ce qui autorise à penser que les drogues illicites les plus communément consommées (au Canada comme aux États-Unis) ne mènent pas directement à un besoin de possession ou d'utilisation d'une arme à feu.

Duke et Gross font observer que la situation est différente avec les héroïnomanes et les consommateurs de crack -- des toxicomanes qui présentent une très forte dépendance aux drogues par opposition aux usagers occasionnels. Néanmoins, les auteurs soutiennent que même les toxicomanes ne commettent habituellement pas de crimes de violence :

Les héroïnomanes commettent rarement des meurtres et, mis à part la prostitution, ne perpètrent pratiquement jamais de crimes sexuels. Par contre, le vol d'argent et de biens est pour eux un mode de vie, simplement parce que le toxicomane n'a pas d'autre façon de se payer les drogues dont il a besoin pour prévenir les symptômes de privation.

... Pratiquement toutes les études sur les crimes perpétrés par des héroïnomanes font état d'infractions non violentes axées sur la recherche d'argent. En comparaison, les crimes violents sont rares... Toutefois, lorsque des toxicomanes commettent autant de crimes, un petit pourcentage de crimes violents est néanmoins significatif [on se reporte ici à une étude menée à Miami auprès de 573 héroïnomanes] : 6 000 vols qualifiés et agressions perpétrés en une année par

¹⁸ Steven Duke et Albert Gross, *America's Longest War: Rethinking our Tragic Crusade Against Drugs*, (New York: G.P. Putnam's Sons, 1993), 53.

573 personnes, qui en ont commis chacune plus de dix, constituent beaucoup de vols qualifiés et d'agressions.¹⁹

Duke et Gross laissent également entendre que la grande majorité des crimes commis par les cocaïnomanes ne sont pas violents.²⁰

Dans son rapport de 1994 sur les morts par surdose de stupéfiants illicites survenues dans la province, le coroner en chef de la Colombie-Britannique fait état d'une même dynamique criminelle chez les consommateurs chroniques : « Les organismes d'application de la loi admettent généralement que nombreux sont les consommateurs chroniques qui commettent des actes criminels pour entretenir leur dépendance.²¹ L'un des agents de police interviewés dans le cadre de cette étude mentionnait qu'une forte accoutumance à l'héroïne peut coûter de 200 à 300 \$ par jour à un usager de Toronto -- et parfois jusqu'à 700 \$ par jour.

Les agents de police canadiens interviewés dans le cadre de la présente étude ont affirmé que peu d'usagers de drogues portent des armes. Toutefois, les gros consommateurs de cocaïne et d'héroïne sont plus susceptibles d'être armés de manière à pouvoir commettre les crimes leur permettant de se procurer l'argent nécessaire à l'achat de stupéfiants. Selon un agent de police, un toxicomane désespéré a recours à n'importe quelle arme disponible, que ce soit des armes à balles BB ou des fusils de chasse à canon tronçonné en passant par les répliques d'armes, pour commettre les crimes nécessaires à l'entretien de sa dépendance. Néanmoins, la plupart de ces crimes, même ceux commis par les gros consommateurs, étaient non violents. Quoi qu'il en soit, bon nombre de gros consommateurs ne peuvent se payer une arme et en utiliseraient une s'ils pouvaient l'obtenir gratuitement. Un agent de police a déclaré que les toxicomanes sont probablement prêts, en outre, à vendre n'importe quelle arme sur laquelle ils réussissent à mettre la main pour pouvoir acheter de la drogue.

2.3 Liens entre le commerce de la drogue et les armes à feu

Il existe des preuves concluantes et sans équivoque à l'effet que les armes à feu constituent un outil essentiel de contrôle du commerce illicite des drogues, notamment pour protéger les expéditions, contraindre le règlement des dettes, résoudre les conflits, éliminer la concurrence, tuer ou blesser les informateurs et se défendre contre le personnel chargé d'exécuter la loi. Dans certains rapports et faits divers qui font état de la violence découlant du commerce de la drogue, on ne mentionne pas explicitement le recours aux armes à feu, mais le contexte indique hors de tout doute qu'une grande partie de la violence provient de l'utilisation de ces armes.

Selon le maire Kurt Schmoke de Baltimore, 335 homicides sont survenus dans cette ville en 1992. On a déterminé que 48 p. 100 d'entre eux étaient « reliés à la drogue ». Le maire a

¹⁹ *Ibid.*, pp. 108-109.

²⁰ *Ibid.*, p. 109.

²¹ Office of the Chief Coroner, *Report of the Task Force into Illicit Narcotic Overdose Deaths in British Columbia* (Ministry of Attorney General, 1994), p. 66.

également précisé que 70 p. 100 des victimes avaient été tuées par une arme de poing.²² Le commerce de la drogue représentait la principale source de ces homicides « reliés à la drogue ».

Dans un ouvrage publié en 1991, Boyd se penchait sur la recherche de Goldstein (décrite plus haut) concernant les 414 meurtres commis à New York. Des 218 homicides « reliés à la drogue », 152 se rapportaient à des conflits territoriaux pour le commerce de la cocaïne ou du crack ainsi qu'à des désaccords sur le recouvrement des dettes ou la qualité des produits. Boyd décrit un incident impliquant le contrôle du commerce de la drogue au moyen des armes à feu :

Goldstein fournit un exemple du type d'homicide le plus courant lié à la cocaïne. « La victime était un homme de race noire âgé de 24 ans, qui se trouvait en compagnie d'une femme dans une cabine téléphonique à un endroit où se pratique le commerce de la drogue. Un individu de race noire âgé de 30 ans s'est approché et lui a tiré trois balles dans la tête au moyen d'un pistolet automatique de neuf millimètres. La victime était un pourvoyeur de crack de bas échelon au service d'un trafiquant d'échelon supérieur dont il tentait d'accaparer une partie du territoire en travaillant à son compte. »²³

Goldstein précisait en outre qu'une arme à feu a été utilisée dans 68 p. 100 des 414 homicides étudiés (dont 218 étaient reliés à la drogue). Dans la grande majorité des cas, il s'agissait d'armes de poing, surtout de revolvers de calibre 38 et de 9 mm.²⁴

Entre 1988 et 1991, le taux d'homicides à Washington, D.C., a augmenté de 32 p. 100, passant de 369 à 489. Une proportion importante -- entre 30 et 50 p. 100 -- des meurtres commis au cours de cette période était liée au commerce de la drogue.²⁵ Bon nombre de ces crimes ont probablement été commis à l'aide d'armes à feu.

Duke et Gross résument l'un des motifs qui expliquent le lien entre le commerce de la drogue et les armes à feu :

Les criminels qui s'occupent de grandes quantités de contrebande et d'argent illicite sont particulièrement vulnérables aux hors-la-loi voraces, qui les dévalisent souvent, voire les séquestrent pour obtenir une rançon. Il leur est impossible non seulement de réclamer l'aide de la police, mais de recourir aux services d'une banque ou d'une compagnie de voitures blindées. Ces criminels ont besoin d'armes, plus mortelles et plus nombreuses que celles des personnes qui les pillent. Les narcodollars leur permettent d'acheter ces armes.

La multiplication des profits provenant du trafic de la drogue au cours des années 1970 et au début des années 1980 a permis aux trafiquants d'échelon

²² Kurt Schmoke, « Time to Get Real About Guns and Drugs », *The Washington Post*, le dimanche, 3 octobre 1993.

²³ Neil Boyd, *High Society: Legal and Illegal Drugs in Canada* (Toronto: Key Porter Books Limited, 1991) pp. 58-59.

²⁴ *Supra*, note 14.

²⁵ Drug Policy Foundation, *The Bush Drug War Record: The Real Story of a \$45 Billion Domestic War* (Washington, D.C.: Drug Policy Foundation, 1992), p. 16.

intermédiaire d'acquérir non seulement des fusils et des armes de poing, mais aussi des armes automatiques, des bazookas, des grenades et même des roquettes... Pour neutraliser une telle puissance offensive et défensive, on a mis en marché des armes encore plus puissantes, et le tout a continué d'évoluer en spirale. Pratiquement tous ceux qui sont impliqués dans le trafic de la drogue et de l'argent qu'il rapporte possèdent au moins une arme de poing. Les cachettes et les laboratoires de stupéfiants servent d'arsenal.

Même si les drogues ne faisaient pas l'objet d'une interdiction, les armes à feu constitueraient un sérieux problème. Le commerce de la drogue, un produit de la prohibition, ouvre bien entendu un vaste marché en expansion pour les armes, particulièrement celles capables de destruction massive, ce qui, en retour, incite avec force les citoyens à s'armer eux-mêmes.²⁶

Nadelmann se penche également sur les liens entre le commerce de la drogue et la violence :

Au cours de la prohibition, des luttes violentes et notoires éclataient fréquemment entre les bandes s'adonnant au commerce clandestin de l'alcool et ceux qui détournaient des camions et des navires transportant des boissons alcooliques. Ceci se compare aujourd'hui aux pièges qui entourent certains champs de marijuana, aux pirates des Caraïbes qui cherchent à dévaliser les navires chargés de stupéfiants en route vers les rives américaines, *de même que les batailles à la mitrailleuse et les exécutions par les caïds de la drogue* -- toutes activités qui, à l'occasion, provoquent la mort de gens innocents. La plupart des responsables de l'application de la loi admettent que les augmentations marquantes des taux d'assassinats en milieu urbain enregistrées au cours des dernières années s'expliquent presque entièrement par la hausse des meurtres liés à la drogue.²⁷
[Les italiques ont été ajoutées]

Nadelmann fait remarquer que les enquêtes internationales du « Bureau of Alcohol, Tobacco and Firearms » (ATF) des États-Unis a progressivement axé ses efforts, à la fin des années 1980, sur le trafic d'armes vers le Brésil, la Colombie, la République dominicaine et les Philippines, « mais une partie croissante des enquêtes internationales [du bureau], de même que la plupart des cas d'armes à feu qui lui sont signalés de l'étranger à des fins de retracement, concernaient des cas de trafic de stupéfiants ».²⁸

Kevin Riley, un chercheur américain, décrit le recours à la violence -- qui peut inclure des armes à feu -- comme une activité s'exerçant dans le cadre de la gestion et de l'exploitation du commerce de la drogue :

²⁶ *Supra*, note 18, pp. 111-113.

²⁷ E. Nadelmann, « The Case for Legalization », in David Boaz, éd., *The Crisis in Drug Prohibition*, (Washington, D.C.: Cato Institute, 1990) pp. 13, 29.

²⁸ E. Nadelmann, *Cops Across Borders: The Internationalization of U.S. Criminal Law Enforcement* (University Park, Pennsylvania: The Pennsylvania State University Press, 1993) p. 172.

La violence sert de mécanisme de domination des subordonnés et des rivaux, de méthode de règlement des conflits, de moyen de régler la part du marché et d'acte de châtement.²⁹

Une étude récente sur l'abus des drogues et la politique sociale aux États-Unis fournit des explications supplémentaires sur le lien entre le commerce des drogues et les armes à feu :

À New York, le nombre de cas examinés par la cour des jeunes délinquants et impliquant des fusils chargés s'est accru de 50 p. 100 entre 1986 et 1992. En 1988, 53 p. 100 des homicides étaient reliés à la drogue.

Une grande partie de la violence qui règne dans les rues de notre ville est liée non pas aux répercussions directes de la consommation des drogues illicites, mais à leur vente et à la nécessité d'en contrôler la distribution. Les activités et la violence des bandes, qui se sont beaucoup accrues au cours de la décennie passée, ont été directement rattachées aux ventes de drogue.³⁰

Dans une entrevue réalisée en 1996, Blumstein se penche sur la croissance spectaculaire des homicides chez les jeunes des États-Unis, croissance qui a débuté au milieu des années 1980, en dépit de la tendance globale relativement uniforme du taux d'homicides au cours des 25 dernières années. S'inspirant de sa récente étude,³¹ Blumstein attribue cette croissance au recrutement de jeunes gens pour les marchés illicites de la drogue :

En réponse à la demande croissante de crack [apparu en 1985], l'industrie de la drogue a recruté de nombreux jeunes des quartiers défavorisés, qui ne voyaient pas d'autres moyens de s'en sortir sur le plan économique. Ces jeunes, comme leurs homologues adultes, se sont armés pour mieux se protéger.³²

Kevin Riley fait état d'une récente enquête du système américain de prévision de la consommation des drogues -- *United States Drug Use Forecasting (DUF)* -- où on interrogeait les personnes arrêtées au sujet de leur utilisation des armes :

Les résultats préliminaires de l'enquête ont démontré qu'une fraction assez considérable des individus impliqués dans les marchés de la drogue sont armés, qu'il existe des liens importants entre les drogues, les membres des bandes et les armes à feu, et que bon nombre de jeunes délinquants arrêtés ont indiqué avoir accès à des fusils et en faire usage. Fait peut-être encore plus inquiétant, un grand nombre d'individus arrêtés (jeunes et adultes) admettaient que les fusils et la

²⁹ Kevin Jack Riley, *Snow Job: The War Against International Cocaine Trafficking* (New Brunswick, New Jersey: Transaction Publishers, 1996) p. 27. Le livre repose sur le mémoire présenté par l'auteur à l'institut des études supérieures Rand.

³⁰ Barry Stimmel, *Drug Abuse And Social Policy In America: The war that must be won*, (New York: The Haworth Medical Press, 1996) pp. 15-16.

³¹ Blumstein, A., « Youth Violence, Guns, and the Illicit-Drug Industry », [1995] *Journal of Criminal Law and Criminology*, p. 10.

³² Stewart, R., « Alfred Blumstein: Youth, Guns and the Drug Trade », *The Drug Policy Letter*, Summer 1996, pp. 28-30

violence étaient des méthodes acceptables de se faire respecter, de se protéger et de se venger.³³

Dans un récent reportage du *New York Times*,³⁴ on examinait les liens entre le commerce de la drogue et les taux d'homicide à la hausse dans certaines villes américaines de taille intermédiaire, une tendance qui va à l'encontre des tendances nationales :

Ces augmentations subites d'assassinats [dans certaines villes américaines de taille intermédiaire], qui sont souvent un sous-produit des activités reliées à la drogue, tranchent sur la baisse du taux global des crimes aux États-Unis.

Alors qu'on discute abondamment des régressions et augmentations des taux d'homicides, les représentants de la police et d'autres experts attirent l'attention sur les signes d'un commerce des drogues plus violent et prépondérant dans les villes de taille intermédiaire, et sur le fait que certaines de ces villes en sont encore à rattraper un retard dans les dernières tendances de la lutte contre le crime.

« Les petites villes subissent ce qui s'est passé dans les grandes villes il y a cinq ans », a déclaré Alfred Blumstein, professeur de politiques d'intérêt public à l'université Carnegie-Mellon de Pittsburgh, lorsqu'il a été appelé à donner son opinion sur le rôle de la consommation de la drogue dans les homicides. « On discerne un effet retardateur dans les petites villes qui n'est pas nécessairement causé par la saturation des drogues dans les grandes villes, mais par la propagation des marchés. Il peut s'agir d'entrepreneurs des grandes villes qui cherchent à élargir leur marché ou de nouveaux entrepreneurs des petites villes qui tentent d'acquérir une part du marché. »

Blumstein a poursuivi son raisonnement dans les termes suivants : « *Quoi qu'il en soit, l'afflux de stupéfiants dans des villes comme Louisville et Nashville, dont les marchés sont mal desservis, provoque le même cycle de violence que celui auquel les grandes villes sont depuis longtemps habituées : des guerres de territoire entre les trafiquants, qui débouchent sur des échanges de coups de feu comme dernier recours pour régler des conflits, puis des efforts accrus des organismes d'application de la loi et des groupes communautaires pour combattre la criminalité à la hausse.*

Selon les experts en répression criminelle, ce n'est qu'à partir de ce moment que les taux de criminalité régressent, comme ce fut le cas à New York, à Los Angeles et dans d'autres grandes villes. James Alan Fox, doyen du collège de justice pénale de la Northeastern University de Boston, définissait ce phénomène comme étant « une rectification du marché » survenue après la hausse alarmante des homicides au cours des années 1980.

³³ *Supra*, note 29, p. 27.

³⁴ Le 15 janvier 1998.

D'après ces représentants, les marchés des grandes villes comme New York, Miami, Los Angeles, Chicago et Detroit, ont atteint leur point de saturation au cours des cinq dernières années, ce qui a amené les trafiquants à rechercher des clients dans des petites villes et à fuir les guerres de territoire qui déciment leurs rangs.

Le chef Douglas Hamilton du service de police de Louisville rapportait les propos que lui avait tenus le chef d'un service de police d'une grande ville, selon qui les activités entourant la drogue avaient plafonné essentiellement parce que les trafiquants contribuaient à éliminer les problèmes « deux par deux », faisant ainsi référence aux guerres de territoire au cours desquelles un consommateur de drogue est tué et l'autre arrêté.

Les gouvernements sont également prêts à reconnaître l'association entre le commerce de la drogue et la violence. Barry McCaffrey, responsable de la stratégie antidrogue aux États-Unis, a dévoilé en février 1998 un plan visant à intensifier la coopération américano-mexicaine contre le trafic de stupéfiants. Le rapport qui accompagnait l'annonce abordait de nombreux aspects de la vente illicite de drogues, notamment l'afflux d'armes à feu illégales.³⁵

De plus, Thomas Constantine, chef de la Drug Enforcement Administration (DEA) des États-Unis, aurait déclaré récemment que les bandes de trafiquants bien organisées du Mexique avaient éclipsé les groupes du crime organisé de la Colombie comme principale menace qui se pose actuellement aux États-Unis au chapitre de l'application de la loi. On lisait également dans l'article que « les patrons ont à leur disposition des avions, des bateaux, des véhicules, des radars, du matériel de communication et des stocks d'armes qui rivalisent avec les moyens de certains gouvernements légitimes ».³⁶

Selon un article publié en janvier 1998 dans le *New York Times*³⁷, les autorités mexicaines gardaient en détention deux collégiens américains afin de les interroger sur le transfert de plus de 1 000 armes à feu, y compris des fusils automatiques, à des trafiquants de drogue mexicains.

Interrogés par la police, les frères ont reconnu avoir vendu des armes au cartel de la drogue de Juarez, selon un communiqué émis jeudi par le bureau fédéral du procureur général...

Le communiqué révélait que les hommes étaient détenus à la suite d'une plainte déposée par les autorités américaines, qui soutenaient que « les frères Ambriz Duarte avaient introduit au Mexique plus de 1 000 armes à feu, notamment des centaines de fusils AK 47. » Le rapport indiquait également que les membres du cartel s'étaient fait confisquer ultérieurement certaines de ces armes.

³⁵ *Houston Chronicle*, 7 février 1998.

³⁶ « Mexico's Drugs Menace: Poison across the Rio Grande », *The Economist*, 15 novembre 1997.

³⁷ Le mercredi 14 janvier 1998.

Les conséquences mondiales réelles de la violence associée au commerce de la drogue sont dramatiques. En 1997, *The Economist* publiait une enquête³⁸ sur l'expansion du trafic des stupéfiants au Mexique et sur la violence connexe (y compris le recours aux armes à feu) :

... On avait identifié comme agente des caïds de la drogue une femme tout à fait séduisante, autrefois la maîtresse d'un des plus hauts dirigeants du milieu, qui était maintenant prête à les dénoncer, sauf qu'elle a été abattue dans une rue de Guadalajara. Quelques heures plus tard, les policiers militaires fouillaient sa maison de fond en comble.

Le décès de Carrillo [un puissant trafiquant mexicain] en juillet a déclenché une bataille intense parmi les rivaux et les lieutenants... La lutte a déjà donné lieu à une vague sans précédent de meurtres au Mexique.

La violence a atteint des sommets inégalés à Ciudad Juarez, où Carrillo avait ses quartiers. Cette ville sinistre avait depuis longtemps un taux de criminalité deux fois plus élevé que celui de New York, mais les meurtres survenaient surtout la nuit dans les bidonvilles. Maintenant, les assassins opèrent durant le jour, dans des places publiques encombrées de monde. Les malfaiteurs armés, dont certains se déguisent en policiers, ont kidnappé des douzaines de gens... Des milliers de citoyens ont organisé une courageuse manifestation en août pour reprendre possession de la ville. Une heure plus tard, trois hommes étaient abattus au même endroit.

Les Arellanos [une autre famille mexicaine de trafiquants de stupéfiants] avaient déjà rendu de tels carnages monnaie courante à Tijuana. De ses 1,2 million de résidents, plus de 400 avaient perdu la vie l'année précédente dans des homicides reliés à la drogue. Cette année semblait encore pire. Les truands payaient des bandes pour terroriser les innocents et assassiner les ennemis, en particulier des agents de police intègres. Le chef de la police fédérale de Tijuana, Ernesto Ibarra, et deux de ses agents ont été mitraillés dans une rue principale quelques jours après qu'il eut accusé quelques-uns de ses hommes de « ne pas seulement être des amis des trafiquants, mais aussi à leur emploi ». Godin Gutierrez-Rico, procureur public à Baja, en Californie, a reçu 100 projectiles, puis a été écrasé par une auto après avoir aidé la Drug Enforcement Administration à identifier des membres du clan Arellano.

L'article du journal *The Economist* soutient que les bandes de trafiquants mexicaines sont infiltrées aux États-Unis, où elles exercent leur violence :

Les meurtres liés à la drogue dans le sud-ouest des villes [américaines] se multiplient. Les gangs engagent des bandes de la rue composées d'immigrants clandestins, comme

³⁸ *Supra*, note 36.

« Calle 30 » (« 30^e Rue ») à San Diego ou « Wetback Power » à Phoenix, pour réaliser des exécutions. Les meurtres, circonscrits auparavant aux ghettos mexicains, ont maintenant atteint les banlieues blanches. Bon nombre de jeunes tueurs, qui proviennent d'une génération arrogante désignée sous le nom de « narco-juniors », sont des avocats et des hommes d'affaires bien nantis.

Les journaux américains sont remplis de reportages du genre. Un article du *Dallas Morning News* paru en février 1998³⁹ fait état des mêmes violents conflits au Mexique que ceux rapportés dans le journal *The Economist* :

CIUDAD JUAREZ, Mexique - Peu de gens pleurent autant la mort d'Amado Carrillo Fuentes, le présumé caïd de la drogue, que certains résidents de cette ville criblée de balles.

Depuis la mort soi-disant bizarre en juillet dernier du caïd, qui faisait suite à huit heures et demie de chirurgie plastique et de lipo-aspiration, les corps se sont empilés alors que se déroule une horrible bataille sanglante pour le contrôle d'un empire de 10 milliards de dollars, juste au-delà de la ville frontalière américaine du nom d'El Paso.

Cette bataille pour obtenir le contrôle de l'empire de M. Carrillo a fait au moins 50 morts à Juarez, certains périssant de façon exceptionnellement brutale. Selon le rapport des enquêteurs de la police judiciaire d'État, un homme armé d'un fusil d'assaut AK 47 aurait fait feu un dimanche après-midi du mois dernier, sur un ancien chef des forces policières fédérales, à qui on prêtait des liens avec les trafiquants de narcotiques, alors qu'il était assis dans une jeep stationnée devant un hôtel.

Selon le docteur Enrique Silva Perez, expert médico-légal de la police, la victime du nom de Hector Mario Varela Mendoza a reçu au moins 51 balles, dont plus de 10 lui ont traversé le crâne.

Les groupes de défense des droits de la personne dénoncent la disparition d'autres victimes - au-delà de 150, dont environ 17 sont des citoyens américains de la ville d'El Paso.

Le Canada est lui aussi le théâtre d'une certaine violence dans le commerce de la drogue, quoique les incidents survenus à ce jour n'aient pas la même ampleur que ceux susmentionnés. En 1991, Boyd déclarait que la situation au Canada n'était pas aussi violente que celle aux États-Unis :

On a dénoté au Canada une certaine violence liée au trafic des stupéfiants, mais à une échelle beaucoup plus réduite. Le tableau des homicides à New York est certainement très différent de celui du Canada.⁴⁰

Boyd décrit le niveau de violence du commerce de la cocaïne dans notre pays :

³⁹ *The Dallas Morning News*, 16 février 1998.

⁴⁰ *Supra*, note 23, pp. 58-59.

Une violence occasionnelle et quelques morts violentes, soit quelques douzaines d'homicides par année et des centaines d'agressions, sont liées au commerce. Le signalement de deux récentes arrestations survenues à Montréal est explicité : « Au début de 1988, les autorités de Montréal ont saisi 18 kilos de cocaïne pure à 93 p. 100 de même que 54 000 \$, trois armes de poing et deux fusils... Une opération d'infiltration en février 1988 a mené à la saisie de huit kilos de cocaïne et quantité d'autres drogues, 154 000 \$ en argent, un pistolet-mitrailleur Uzi, deux fusils de calibre 12, un fusil de calibre 38 et deux fusils de calibre 45, 12 bâtons de dynamite et quatre détonateurs. »

Le commerce de la cocaïne est généralement mieux organisé à Montréal et à Toronto qu'à Vancouver, et il est plus susceptible de s'accompagner de l'utilisation d'armes à feu.⁴¹

Bien que cette situation ne semble pas particulièrement menaçante en comparaison de celle du Mexique et des États-Unis, les récentes saisies d'armes donnent à penser que le commerce de la drogue prend une tournure de plus en plus violente. Le projet « Opération Snipe », l'un des plus imposants efforts conjoints dans l'histoire du Canada, s'est déroulée dans l'est de l'Ontario d'avril à septembre 1995. Cette opération avait pour objet la saisie d'armes à feu illicites, d'armes volées et de drogues. Quelque 148 armes ont été interceptées, dont 28 avaient été déclarées volées. Brian Ford, chef de police d'Ottawa-Carleton, aurait confié n'avoir jamais vu dans sa carrière autant d'armes saisies au cours d'une opération. Le surintendant principal du quartier général de la police provinciale de l'Ontario aurait tenu pour sa part les propos suivants : « Le tout s'inscrit dans une sous-culture violente où les fusils et les drogues vont de pair. Il est possible de se procurer des mitrailleuses pratiquement à deux pas de la Colline du Parlement. »⁴²

Le chef Ford a également ajouté que : « Ce qui rend la situation très effrayante dans un sens est le grand nombre d'armes automatiques et semi-automatiques. »⁴³ Dans cet arsenal, on comptait 31 armes de poing et six mitrailleuses, entre autres une carabine d'assaut M1, une arme semi-automatique de 9 mm, avec chargeur et étui d'épaule, un fusil d'assaut chinois, un M1 et deux magasins de cartouches de calibre 15, un pistolet-mitrailleur, une carabine M1 de calibre 30 avec chargeur à 15 cartouches, un fusil d'assaut automatique chinois, une Winchester de calibre 22 à canon tronçonné et fileté pour y adjoindre un silencieux, une arme Enfield 303 et une mitrailleuse entièrement automatique de modèle FN.⁴⁴

⁴¹ *Ibid.* à la page 71. On prendra note que la dynamique du commerce de la drogue peut changer rapidement, et l'affirmation de Boyd sur la mesure dans laquelle les armes à feu et le commerce de la drogue sont liés dans diverses villes en 1991 peut ne plus s'appliquer à la situation qui prévaut en 1998.

⁴² *The Ottawa Sun*, le jeudi 21 septembre 1995.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ En 1995, on a permis à l'auteur de consulter la liste des armes afin qu'il puisse se préparer en vue d'une audience devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Dans un compte rendu de l'UPI paru en 1996⁴⁵ en provenance de Montréal, on prétendait que l'escouade antimotards Carcajou, instituée pour mettre fin à une guerre de territoire liée à la drogue entre les Hell's Angels et leurs rivaux, les Rock Machine, avait paralysé les activités des gangs de motards au Québec. L'UPI déclarait que, à ce jour, au moins 27 membres de gang avaient péri dans une série d'attentats à la bombe et de fusillades, et que beaucoup d'autres membres avaient été blessés. On précisait également que l'escouade Carcajou avait effectué plus de 100 arrestations et récupéré d'importantes quantités d'armes, notamment des mitrailleuses, et beaucoup d'explosifs.

En septembre 1997,⁴⁶ le journal *The Gazette* (Montréal) faisait état d'une descente de la GRC chez un gang de trafiquants d'armes opérant en Ontario et au Québec. Le gang vendait des mitrailleuses de fort calibre, des pistolets-mitrailleurs, des armes de poing, des explosifs et des grenades à main :

La police est persuadée que le gang a vendu 400 armes, et 500 livres d'explosif plastique C-4 ainsi que des milliers de cartouches aux gangs de motards et à d'autres criminels au Québec et en Ontario depuis au moins février 1996, alors que débutait l'enquête du nom de « Projet Chevreau ».

En février 1998, l'Associated Press⁴⁷ signalait l'arrestation d'un adolescent canadien dans le Maine après que la police américaine eut découvert dans sa chambre de motel 32 livres de marijuana et d'autres drogues, en plus de trois mitrailleuses -- une Uzi, une semi-automatique Mac 10 et une automatique Mac 10, toutes équipées de silencieux.

Une enquête canadienne sur les homicides⁴⁸ par arme à feu fournit des preuves supplémentaires des liens existant entre le commerce de la drogue et la violence découlant de l'utilisation d'armes à feu. On y définit les homicides « reliés à la drogue » comme des crimes dans lesquels « des éléments de preuve témoignent d'un trafic de stupéfiants ou de règlements de comptes reliés à la drogue ». De 1991 à 1996, on estimait que 16,7 p. 100 des homicides par arme à feu étaient reliés à la drogue, avec une courbe passant d'un creux de 14 p. 100 en 1993 à une pointe de 20,9 p. 100 en 1994. En nombres réels, 1 296 homicides par arme à feu sont survenus au Canada de 1991 à 1996, et 217 d'entre eux seraient liés à la drogue. Il est possible que le nombre réel et le pourcentage d'homicides liés à la drogue soient plus élevés, puisqu'on ignorait si le crime se rattachait à la drogue dans 12,3 p. 100 des homicides par arme à feu commis au cours de cette période.

La même enquête révélait le type d'armes à feu utilisées dans 217 assassinats qu'on estimait rattachés à la drogue. De 1991 à 1996 :

⁴⁵ Martin Stone, le 5 avril 1996.

⁴⁶ Le jeudi 25 septembre 1997, p. A1.

⁴⁷ Le jeudi 5 février 1998. Le rapport provenait de Westbrook, dans le Maine.

⁴⁸ Enquête sur les homicides, Programme des services policiers, le 5 juin 1998. L'enquête révèle que les homicides par arme à feu reliés à la drogue peuvent inclure ou non des cas où il y avait consommation de drogue.

- 76,5 p. 100 (166 au total) des homicides par arme à feu reliés à la drogue ont été commis avec des armes de poing, avec une courbe passant d'un creux de 65,9 p. 100 en 1992 à une pointe de 87,9 p. 100 en 1995.
- 6,5 p. 100 (14 au total) ont été commis avec des armes entièrement automatiques, avec une courbe passant d'un creux de 2,6 p. 100 en 1991 à une pointe de 9,8 p. 100 en 1994;
- 8,3 p. 100 (18 au total) ont été commis avec un fusil à canon tronçonné, avec une courbe passant d'un creux de 3,2 p. 100 en 1996 à une pointe de 13,2 p. 100 en 1991;
- 8,8 p. 100 (19 au total) ont été commis avec un fusil ou un pistolet, avec une courbe passant d'un creux de 3,0 p. 100 en 1995 à une pointe de 14,6 p. 100 en 1992;
- aucun de ces homicides n'a été commis avec d'autres types d'armes à feu.

Les agents de police canadiens interviewés dans le cadre de la présente étude ont tous reconnu que le lien le plus fort entre les armes à feu et les drogues découle de l'utilisation des armes pour régler le commerce des stupéfiants. Le problème a pris de l'ampleur. L'un des policiers qui avait fait partie de la brigade des stupéfiants de Toronto à la fin des années 1970 a avoué qu'il était rare à cette époque de saisir une arme à feu au cours d'une descente chez un trafiquant de drogue. Lorsque ce policier a repris du service dans la même brigade au milieu des années 1980, les descentes donnaient lieu à la saisie d'armes à feu qu'on trouvait « dans tous les coins ». L'introduction des armes à feu dans le commerce de la drogue a semblé coïncider avec l'arrivée du crack. Maintenant, on saisit presque toujours de telles armes au cours des perquisitions liées au commerce de la drogue. Un agent d'infiltration qui travaille actuellement pour la brigade des stupéfiants a indiqué que chacun des « projets » de trafic de stupéfiants comportait le recours à des armes à feu et qu'une telle situation régnait, à sa connaissance, depuis 1986, sans exception aucune.

L'agent d'infiltration a ajouté que les trafiquants utilisent habituellement des armes de poing. Selon un autre agent, les revendeurs de rue ont recours à des « armes du samedi soir », de moindre valeur. Les pourvoyeurs mieux organisés aiment les armes plus coûteuses de style semi-automatique et automatique dotées d'un plus gros chargeur.

L'agent d'infiltration a expliqué que les armes utilisées dans le milieu étaient indubitablement plus puissantes que celles des années passées. Elles constituent, selon lui, un symbole de prestige, un moyen de protection et un outil pour les exécutions au cours des conflits entre rivaux. Ces exécutions impliquent parfois le recours à de puissantes armes. Les trafiquants se servent également des armes pour intimider les indicateurs potentiels ou contraindre le règlement des dettes.

Certains des agents ont mentionné que le commerce de la drogue dans le sud de l'Ontario implique essentiellement des armes de poing, les modèles de calibre 44 et 357 étant les plus

populaires. Elles servent souvent de moyen d'intimidation, comme dans le cas du AK47. À titre d'exemple, un trafiquant peut se contenter d'entrouvrir son veston pour exposer son arme à feu au moment de réaliser une transaction. Selon l'agent d'infiltration, c'est l'élément « intimidation » qui rend importante la présence des armes, y compris celles de fort calibre. « Tout l'attrait d'une arme à feu vient du fait que vous en possédez une », a-t-il ajouté.

Les agents interviewés ont indiqué que les trafiquants se procurent leurs armes à diverses sources, y compris les armes légales acquises à la faveur des introductions par effraction et des vols perpétrés dans les magasins d'armes à feu ainsi que des armes illicites obtenues par la contrebande. Comme bon nombre des armes préférées des trafiquants (par exemple, les modèles Mach 11 et Tech 9) sont illégales au Canada, la contrebande devient pour eux le seul moyen de s'en procurer.

L'agent d'infiltration était d'avis que les armes à feu sont rarement utilisées contre la police puisque peu de truands veulent tuer un agent de police. Pour cette raison, les forces policières ont toujours cherché à annoncer leur présence avant une arrestation pour éviter que les trafiquants ne les prennent pour des rivaux.

2.4 Les drogues utilisées comme monnaie pour obtenir des armes à feu

Les drogues tout comme les armes à feu ont une valeur « monétaire ». Dans certains cas, les usagers de drogue échangeront directement leurs armes contre des stupéfiants (le contraire étant que les revendeurs échangeront leur drogue contre des armes à feu). Il s'agit souvent de petites transactions entre deux personnes. Les indicateurs d'une étude américaine publiée en 1995 faisaient état de nombreuses petites transactions impliquant l'échange de fusils contre des drogues et vice-versa :

« Mon travail était de vendre de la drogue. Les habitués du crack volaient des fusils dans des maisons, des autos et des bureaux de prêteurs sur gage, et me les apportaient en échange de drogue. Je vendais ensuite les armes à qui en avait besoin. »

« J'ai échangé un fusil de 9 mm pour une demi-portion de cocaïne [valeur de 1 000 \$]. Vous êtes prêt à troquer n'importe quoi contre des drogues. »

« Les gens qui volent vendent ce qu'ils ont volé aux trafiquants de drogue. Je ne voudrais pas [à titre de trafiquant] toucher à un fusil volé, mais neuf fois sur dix, les autres trafiquants n'ont pas de tels scrupules. J'ai obtenu des drogues en échange de certains fusils, mais la valeur des drogues n'égalait pas celle ces fusils. »

J'échangerais des drogues contre un fusil seulement si j'avais besoin du fusil, si c'était un modèle que je ne possédais pas déjà, mais il ne viendrait à l'idée de personne de refuser un AK47. Une fois, j'ai échangé des stupéfiants d'une valeur

de 50 \$ contre un fusil de 9 mm, pour lequel il m'aurait fallu déboursier 239 \$ chez un prêteur sur gage.⁴⁹

Les auteurs poursuivent en disant que certains des fusils acquis par les trafiquants de drogue passent par la chaîne du narcotrafic et sont revendus à d'importants pourvoyeurs ou donnés à de petits trafiquants afin qu'ils se protègent :

« J'ai vendu des drogues et des fusils. Il m'arrivait parfois d'échanger des drogues contre des fusils. Je revendais les armes à de plus gros trafiquants. »

« J'ai vendu des fusils et des drogues, mais pas aux mêmes personnes, qui auraient pu alors se servir du fusil contre moi. Je vendais les armes à de plus gros trafiquants. »

« Parfois, le gros bonnet vous donnera un fusil. C'est ce qu'il fait la plupart du temps. Vous le gardez pour vous. Il agit ainsi parce qu'il veut protéger ses drogues. »⁵⁰

Les auteurs en déduisent qu'on peut facilement échanger les fusils contre de l'argent ou des drogues. « Ils représentent pour leur propriétaire une valeur commerciale et utilitaire. Les jeunes contrevenants et les criminels adultes tendent à être actifs des deux côtés du marché des armes à feu. » En outre, le marché des armes volées chevauche effectivement celui des drogues illicites.⁵¹

Les policiers canadiens interviewés dans le cadre de la présente étude ont également déclaré que les toxicomanes échantent des armes au même titre que n'importe quel produit contre des drogues. Cet échange tend à faire en sorte que les usagers ne conservent que provisoirement les armes qui, par contre, tombent entre les mains des trafiquants.

L'un des agents a fait état d'une transaction à grande échelle où les trafiquants du Canada ont introduit en contrebande de l'héroïne aux États-Unis, puis sont revenus avec de la cocaïne et des armes. Par conséquent, il peut y avoir quelques grosses transactions entre les trafiquants qui impliquent l'échange de fusils pour des drogues.

Un rapport des Nations Unies paru en 1997 concerne des transactions qui se sont déroulées en Californie au cours de 1994. Il y est question d'échanges directs de drogues contre des fusils ou contre de l'argent pour acheter des fusils :

On avait amorcé une enquête sur une organisation s'adonnant au trafic de méthaamphétamine, qui était prétendument distribuée en grandes quantités depuis un laboratoire clandestin situé dans le sud de la Californie. Les membres de

⁴⁹ P.J. Cook, S. Molliconi et T. B. Cole, « Regulating Gun Markets », (1995) 86 *Journal of Criminal Law & Criminology* 59, pp. 85-86 (omission des renvois aux notes en bas de page).

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*, p. 90 (omission des renvois aux notes en bas de page).

l'organisation étaient des ressortissants mexicains armés. Selon un indicateur, ces derniers achetaient des armes à feu pour les revendre au Mexique. Plus tard dans la même année, deux membres de l'organisation ont échangé à un agent d'infiltration spécial du bureau de l'ATF une livre de méthaampéthamine contre deux mitrailleuses AK47 et de l'argent américain.⁵²

Ces transactions directes prennent parfois des proportions encore plus importantes, lorsque, par exemple, des groupes paramilitaires ou terroristes échangent des drogues contre des armes. Ainsi, les groupes des pays d'où provient la drogue (la Colombie, la Thaïlande et le Pakistan entre autres) peuvent fournir des drogues aux criminels américains en échange d'armes (qui sont fabriquées en grandes quantités aux États-Unis).

Dans d'autres cas, la transaction n'est pas directe. Les groupes terroristes peuvent vendre eux-mêmes des drogues pour se procurer de l'argent, ou « taxer » les producteurs de drogue afin d'obtenir suffisamment de fonds pour acheter des armes. Il y a parfois de multiples étapes entre les transactions de drogue et l'achat des armes. Ce type d'échange indirect peut donner aux acheteurs éventuels un plus grand choix d'armes puisqu'ils ne seront pas liés à un fournisseur individuel. D'autre part, lorsque les drogues sont directement échangées contre des armes, le choix des armes risque d'être plus limité.

Un article récemment paru sur le Canada et le trafic de drogue en Amérique décrit les variantes de ces arrangements où des drogues sont obtenues en échange des armes à feu :

Les narcoguérillas mettent en scène des groupes davantage axés sur la politique qui se retrouvent impliqués dans le commerce de la drogue, par exemple, le Sentier lumineux au Pérou et le M19 en Colombie. Ces groupes sont essentiellement motivés par des considérations politiques, contrairement aux narcoterroristes. Ils tentent de renverser le système et recherchent généralement une redistribution plus équitable des revenus. Leur participation dans le commerce de la drogue prend diverses formes : ils peuvent protéger les populations paysannes locales contre les narcoterroristes ou les organismes d'application de la loi en échange d'un « impôt de guerre » qui finance leurs activités de guérilla. Ils peuvent également coopérer avec les trafiquants en échange d'armes ou de financement pour mener leurs activités.⁵³

La Somalie nous offre un exemple de complexité potentielle de l'échange des armes contre des drogues :

La majeure partie de la récolte d'encens de la Somalie, qui croît dans un secteur se trouvant sous l'autorité du Mouvement national somalien, est introduite en contrebande dans les États du golfe arabe et revendue avec un profit rehaussé par

⁵² 6^e session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, « United Nations International Study on Firearm Regulation (Draft) », (E/CN.15/1997/CRP.6, 25 avril 1997) Bureau des Nations Unies à Vienne 58.

⁵³ D. Berthiaume, H.P. Klepak et G. Aureano, « Hemispheric addiction: Canada and drug trafficking in the Americas », (1997) Canadian Foundation for the Americas: *The Focal Papers* 5, 17.

l'évasion fiscale en matière de droits d'exportation (maintenant impossibles à percevoir). Certains des produits de la vente sont rapportés en argent afin d'être vendus, avec un solide bénéfice, pour des shillings sur le marché noir de la monnaie locale. Les shillings servent à acheter du thé arabe qui, à son tour, sert de monnaie avec laquelle payer les miliciens et leurs armes.

Les choses ne s'arrêtent pas là. Une grande partie de la nourriture et des combustibles que ces gangs armés détournent ou soutirent des expéditions d'aide internationale est revendue sur les marchés noirs du Kenya et de l'Éthiopie d'où sont importés le thé arabe et les armes.⁵⁴

Une étude de 1995 sur le commerce clandestin décrivait le rapport entre presque n'importe quelle forme de contrebande et les armes, alléguant que les guérillas et les groupes paramilitaires y trouvent de nombreux moyens de répondre à leurs besoins logistiques :

Un grande partie du trafic souterrain de diamants, rubis, émeraudes, lapis-lazuli, jade, ivoire, bois de teck et drogues à usage récréatif, de même qu'une partie du trafic d'antiquités pillées est actuellement contrôlée à la source par l'un ou l'autre des groupes d'insurgés, ou à tout le moins taxée par eux.

Par conséquent, la croissance de l'économie parallèle, tout en facilitant considérablement le processus d'approvisionnement en armes, aide les groupes d'insurgés à trouver les moyens de payer cet approvisionnement -- bien que sous de nombreuses formes -- pourvu que le trafiquant d'armes soit prêt à coopérer.⁵⁵

Le même auteur cite en exemple les frasques d'un capitaliste dévoyé en matière d'échange de drogues contre des fusils :

Hanafi Arslanian, un Arménien de la Turquie... avait pris des dispositions pour que de la morphine brute soit exportée de la Turquie et de la Syrie vers l'Italie afin d'y être revendue à des trafiquants d'héroïne de la mafia, et de l'exportation vers le Moyen-Orient, en particulier le Liban, d'énormes quantités d'armes.

... Attrapé en 1972 par la Drug Enforcement Administration des États-Unis, il est tout simplement passé à leur emploi tout en continuant à importer de la morphine en gros. En même temps, il cultivait suffisamment de relations étroites avec les services secrets italiens pour assurer un écoulement continu de produits de l'industrie italienne des armes et ainsi remplir les cargaisons de retour.⁵⁶

Dans le même ordre d'idées, certains anciens combattants de l'armée israélienne qui étaient au courant des champs et de l'exploitation de la marijuana au Liban, en

⁵⁴ R.T. Taylor, « Loose cannons: Covert commerce and underground finance in the modern arms black market », (1995) 22 *Crime, Law & Social Change* 1, 45.

⁵⁵ *Ibid.*, pp. 42-43.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 25.

achetèrent 1 800 kilos qu'ils cachèrent dans une expédition de meubles italiens à destination de la Grande-Bretagne, et, s'ils n'avaient pas été pris, ils auraient utilisé l'argent obtenu pour acheter des armes et les revendre à l'Armée républicaine irlandaise.⁵⁷

L'auteur conclut que la drogue est devenue pour les guérillas une denrée qu'ils exploitent afin d'obtenir des armes :

On affirme souvent que l'un des principaux moyens de financer l'achat d'armes, particulièrement celles qui sont légères, est d'échanger directement les drogues à usage récréatif (morphine, héroïne, cocaïne, huile de haschisch et même la marijuana en gros contre les armes). Compte tenu de la production massive de drogue brute dans les secteurs mêmes où abondent la désobéissance civile et la sédition, il semble tout naturel qu'une guérilla fasse des drogues un produit d'exportation. Et compte tenu du large écart entre le prix d'exportation et le prix à la livraison des drogues illicites, le double profit des échanges directs armes-drogues doit être très tentant pour un trafiquant d'armes.⁵⁸

Or, double profit signifie également double danger. Et la notion du troc des armes contre les drogues exige des mises en garde.

La première est que la plupart des trocs directs risquent de se produire dans les transactions visant à répondre aux besoins des petits criminels plutôt qu'à la demande à grande échelle des groupes d'insurgés.

La seconde est que les grossistes comme Hanafi Arslanian exploitent les deux produits. Il ne s'agit donc pas tant d'un troc que de la vente de drogues pour de l'argent et de l'utilisation de cet argent pour acheter des armes - de sorte que les rouages financiers ne diffèrent pas en principe d'un arrangement visant à échanger du pétrole pour de l'argent et de l'argent pour des armes, comme l'affaire Tornado conclue entre la Grande-Bretagne et l'Arabie saoudite.

La troisième est que, dans la plupart des cas, le groupe d'insurgés se distingue sur le plan organisationnel (et idéologique) de tout trafiquant de drogue situé à proximité. Le principal lien entre la plupart des groupes d'insurgés et les drogues, si tant est qu'il en existe un, est l'impôt dont ils grèvent le trafic des drogues et tout le reste dans les secteurs qu'ils contrôlent.⁵⁹

Nadelmann estime que, parmi tous les pays de l'Amérique latine, le Paraguay de Stroessner tranche par la participation flagrante de ses représentants au commerce de la

⁵⁷ *Ibid.*, p. 46.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 46.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 47.

contrebande, notamment le trafic des stupéfiants. Il évoque à ce propos un rapport de 1971 qu'il considère comme représentatif des rapports de corruption au Paraguay. Voici ce qu'on y lisait :

Depuis le début des années 1960, le trafic de produits de contrebande a remplacé le secteur public comme principale source de financement pour l'achat d'équipement des forces armées paraguayennes. Les armes des divisions blindées, auparavant payées à même les fonds du monopole qu'exerçait l'État sur l'alcool, sont maintenant financées à partir des profits découlant du trafic des cigarettes de contrebande... Le trafic de whisky écossais a pareillement remplacé le financement issu de la Régie des eaux de l'État (CORPOSANA) dans le cas du *Regimento Escolta*, le propre crack de Stroessner. Et le trafic d'héroïne a remplacé le ministère des Douanes comme principale source de financement pour le groupe régimentaire antirébellion -- R114 -- dont le chef... est l'un des organisateurs de la contrebande d'héroïne.⁶⁰

Hugh Downs, un journaliste américain chevronné, soutient que les énormes profits dont disposent les organisations criminelles des stupéfiants en raison de la guerre faite aux drogues leur a permis de créer des armées efficaces et modernes, « de créer en fait des ministères de la défense pour se protéger eux-mêmes » :

Certaines de ces organisations ont dépassé les frontières nationales, créant ainsi de nouvelles réalités politiques. En Birmanie, un général du commerce de la drogue du nom de Khun Sa commande une armée d'au moins 20 000 soldats. Il finance cet énorme appareil militaire et politique en exportant de l'héroïne...

Riches des profits [issus de la vente des drogues]... les organisations s'équipent de systèmes d'arme d'avant-garde...⁶¹

Dans une entrevue réalisée en 1994 par la Reuters News Agency, Iqbal Hussain Rizvi, officier en chef de la lutte contre les stupéfiants chez Interpol, a tenu les propos suivants :

Au terme de la Guerre froide, le terrorisme mondial s'est retrouvé sans bailleurs de fonds, ce qui a amené les groupes à se tourner vers le commerce de la drogue, qui est devenu le principal mode de financement du terrorisme. L'époque où les anciens patrons faisaient des cadeaux est donc finie.... Une révolte kurde sanglante en Turquie était en majeure partie financée par de l'argent provenant du trafic d'héroïne.⁶²

Un auteur se penche sur la charge politique directe des trafiquants de drogue contre les autorités politiques en Colombie. Il conclut toutefois en disant que cette menace n'est pas la

⁶⁰ *Supra*, note 28, pp. 273-274.

⁶¹ Downs, H., « The Longest War », in Arnold Trebach et collaborateurs., éd., *The Pioneers of Reform: Reflections and Visions* (Washington, D.C.: The Drug Policy Foundation Press, 1996) 85. Cet article provenait d'une série de points de vue radiodiffusés de M. Downs. Il fut diffusé le 28 août 1995.

⁶² Jawed Naqvi, Reuters (New Delhi), 15 décembre 1994.

seule qu'ils posent à la Colombie : « Les recettes provenant du trafic de la cocaïne soutiennent de violentes milices d'extrême-droite qui terrorisent la campagne colombienne et sont responsables d'une grande partie des meurtres commis au pays.⁶³

Le *Sunday Times* (Londres) déclarait en janvier 1998 que les paramilitaires loyalistes avaient établi des contacts avec des trafiquants écossais afin qu'ils exportent de grandes quantités de cocaïne et d'héroïne en Irlande du Nord dans le but de financer leurs activités terroristes.⁶⁴

On y ajoutait ce qui suit :

Ces dernières années, les représentants supérieurs de l'UDA et de l'UVF, les principales organisations loyalistes, se sont affrontés dans une série de conflits locaux concernant les drogues. Ils sont persuadés qu'un réseau bien structuré pourrait rendre les organisations financièrement autonomes, un peu à l'image de groupes terroristes de certaines régions de l'Amérique du Sud.

Ce réseau leur permettrait d'acheter d'importantes quantités d'armes en cas d'interruption des cessez-le-feu, ou de se préparer à passer à une activité plus lucrative dans le commerce de la drogue en Grande-Bretagne s'ils tiennent bon.

« En théorie, ces organisations pourraient devenir financièrement autonomes dans un avenir prévisible. *Cet état de choses aurait de sérieuses répercussions, car elles seraient alors en mesure d'acheter des armes en de bien plus grandes quantités* », a révélé un responsable de la sécurité. [les italiques ont été ajoutées]

En avril 1998, on lisait dans un journal australien⁶⁵ que les fusils là-bas sont troqués contre des drogues dans le cadre d'un commerce croissant qui arme les rebelles de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et permet au cannabis à haute teneur de circuler sur le marché australien local :

Selon un rapport de renseignements de la police fédérale, on achète des armes illégales pour les échanger à des Papouans-néo-guinéens ainsi qu'à d'autres insulaires contre d'importantes quantités de cannabis.

Les organisations criminelles d'Australie distribuent ensuite les drogues le long de la côte est.

Les récentes saisies ont permis de mettre la main sur un revolver .357 Magnum, un fusil de chasse à pompe, des pistolets, des fusils d'assaut chinois SKK et SKS de même que des centaines de kilos de cannabis.

⁶³ *Supra*, note 29, p. 155.

⁶⁴ *Sunday Times*, le 18 janvier 1998.

⁶⁵ *Daily Telegraph*, le 2 avril 1998.

2.5 Itinéraires courants pour la drogue, les armes à feu et d'autres marchandises de contrebande

Un « itinéraire de trafic » établi pour un produit illégal peut très bien convenir à d'autres produits. On peut bénéficier du même réseau de corruption, des mêmes points d'entrée et d'un circuit de distribution tout prêt au lieu de destination. Sans compter que la possibilité de protéger une activité illégale par les armes et la violence facilite l'expédition de plus d'un type de marchandise.

Dans un article publié par le *New York Times* en 1998⁶⁶ au sujet de la production illicite d'alcool dans le sud des États-Unis, on citait des responsables de l'application de la loi affirmant que la fabrication et la vente illégales de whisky constituent une industrie de plusieurs millions de dollars qui est liée au trafic des armes et de la drogue. Un peu plus loin dans l'article, on ajoute que selon des fonctionnaires de la Justice aux États-Unis, les bootleggers vendent du whisky aux exploitants de bars clandestins où les clients peuvent aller acheter drogue et armes à feu.

Nadelmann parle de la possibilité d'itinéraires intégrés au Paraguay :

Avec le décès du général Torrijos [au Panama] en 1981 et l'émergence de Noriega comme chef de facto du Panama, la Force de défense du Panama, qui compte 15 000 personnes, est devenue une « sorte de mafia qui récolte des millions de dollars grâce aux dessous-de-table et au trafic de la drogue ». [...] En juin 1986, le journaliste d'enquête Seymour Hersh a fait un compte rendu complet au sujet de la participation de Noriega et de l'armée panaméenne au trafic de drogue et d'armes et au blanchiment de l'argent⁶⁷.

Des agents de police canadiens interrogés dans le cadre de la présente étude ont parlé de marchés parallèles. D'après eux, la contrebande d'armes et le trafic de la drogue sont rarement liés; la drogue entre souvent au Canada par grande quantité, contrairement aux armes à feu. D'ailleurs, le commerce de la drogue est beaucoup plus rentable. Par conséquent, selon ces personnes, un trafiquant de drogue n'a pas vraiment intérêt à se lancer aussi dans la contrebande d'armes. Cependant, d'autres⁶⁸ rappellent que le crime organisé sait faire preuve de souplesse.

2.6 Diffusion des armes à feu hors du milieu de la drogue

Duke et Gross soutiennent que le commerce de la drogue et la violence qu'il occasionne poussent de plus en plus de gens aux États-Unis à acheter des armes « pour se défendre ».

⁶⁶ Le lundi 2 février 1998.

⁶⁷ *Supra*, note 28, aux pp. 275-276.

⁶⁸ Communication personnelle entre l'auteur et un membre du Comité central sur la circulation illégale des armes à feu.

Même les gens qui n'ont rien à voir avec le commerce de la drogue sentent le besoin de porter une arme pour se protéger de la violence qui découle de la prohibition de la drogue. Dans toutes les villes du pays, les jeunes filles et leurs grands-mères suivent des cours pour savoir comment tuer avec une arme de poing⁶⁹.

D'après les auteurs, ce facteur incitatif puissant entraîne une « prolifération d'armes » qui n'est pas sans rapport avec les milliers de crimes qui ne semblent par ailleurs n'avoir aucun lien avec la drogue⁷⁰.

Comme le dit William Finnegan dans une série de deux articles parue dans le *New Yorker* sur la drogue à New Haven, c'est « surtout l'argent de la cocaïne qui finance la prolifération des armes à feu, mais dès qu'un fusil est en circulation, il a sa vie propre. Chez les adolescents, en particulier, le fusil devient un moyen de valorisation sociale. [...] Et c'est à lui qu'on fait maintenant appel pour régler des querelles que l'on réglait jusqu'ici avec les poings⁷¹ ».

Duke et Gross font remarquer qu'au moins 400 000 jeunes Américains portent une arme à feu en allant à l'école. Ils parlent également de l'augmentation de groupes de vigilance comme moyen d'éliminer les trafiquants de drogue dans certains milieux⁷². Entre autres exemples, ils citent celui d'un groupe de citoyens qui brûlent ou détruisent des bunkers de dealers. Cependant, ces actes de vigilance peuvent tout aussi bien — du moins aux États-Unis — se traduire par des acquisitions « offensives-défensives » et par l'utilisation d'armes à feu par des citoyens contre les vendeurs de drogue.

Une étude récente sur la toxicomanie et la politique sociale aux États-Unis expose ainsi cet effet de diffusion :

Avec le développement du commerce de la drogue, les armes de poing, y compris les semi-automatiques, deviennent facilement accessibles même aux jeunes, ce qui explique le nombre croissant de coups de feu intentionnels et accidentels que l'on constate principalement dans les centres-villes⁷³.

Blumstein parle aussi de la diffusion des armes chez des adolescents qui se tiennent loin de la drogue. « Le commerce [de la drogue] étant illégal, les personnes qui y prennent part doivent s'armer pour se protéger, et il en résulte chez les jeunes une “course aux armements” qui a pour effet de multiplier les occasions où l'on recourt aux armes à feu et de déclencher l'escalade majeure de violence qui caractérise souvent les affrontements entre adolescents⁷⁴ » :

⁶⁹ *Supra*, note 18, à la page 112.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 113.

⁷¹ *Ibid.*, p. 112.

⁷² *Ibid.*, pp. 118-119.

⁷³ *Supra*, note 30, aux pages 15-16.

⁷⁴ *Supra*, note 31, à la page 10.

Je crois qu'un nombre effarant d'homicides commis — surtout par des jeunes avec une arme à feu — a un lien indirect avec la drogue. S'il y a des fusils en circulation, c'est à cause du marché de la drogue, dans lequel la violence est un moyen de régler les conflits. Cette attitude est reprise et amplifiée par les gangs, dont certains sont mêlés au trafic de la drogue, mais d'autres non. Ainsi, si on est de plus en plus prêt à recourir à la violence, c'est en partie à cause des comportements propres au milieu des trafiquants de drogue⁷⁵.

Une étude sur la violence chez les jeunes à Boston a permis de constater le même effet de diffusion. Les auteurs soutiennent qu'il s'agit peut-être là du deuxième effet du trafic de la drogue dans les milieux touchés :

On a cru pendant quelques années que l'augmentation de la violence armée chez les jeunes observées depuis une décennie était attribuable au trafic de crack et de cocaïne dans les centres-villes. On a toutefois des raisons de croire que l'acquisition d'armes à feu n'est pas liée de si près au trafic de la drogue aujourd'hui. De fait, il semble que le milieu urbain est devenu si menaçant, même pour les jeunes qui se tiennent loin du commerce de la drogue, que beaucoup s'arment (et optent pour d'autres prétendues méthodes d'autoprotection comme l'adhésion à un gang) pour se défendre. Nous nous trouvons donc peut-être ici en présence d'une deuxième phase des effets de la drogue et du trafic de la drogue sur les collectivités touchées.

Durant la première phase, le trafic et la concurrence entre trafiquants ont entraîné de hauts niveaux de violence, exactement comme pendant la Prohibition. [...]

Ce nouveau régime d'armes à feu et de violence cause une peur immense chez les jeunes hommes dans les milieux touchés. Plus de 40 p. 100 des étudiants du secondaire sondés par Sheley et Wright ont déclaré s'être fait tirer dessus ou avoir été menacés par un fusil; près de la moitié des nouveaux arrivés à l'école s'étaient véritablement fait tirer dessus.

Il n'est pas étonnant que ces jeunes s'arment parfois pour assurer leur propre défense. Sheley, Wright et M. Dwayne Smith indiquent que pour les élèves du secondaire qu'ils ont sondés, lesquels n'ont pas particulièrement partie liée avec le trafic de la drogue, « la première motivation justifiant l'acquisition d'une arme à feu est de loin le désir de se protéger et le besoin de s'armer contre les ennemis ». Près du quart des jeunes sondés avaient acheté une arme à feu, et plus d'un tiers en portaient une au moins à l'occasion.

Dans un tel contexte, comment s'étonner des fusillades « insensées » que l'on voit maintenant couramment dans les villes? Ces enfants sont armés, nerveux, et croient qu'ils ne peuvent pas se laisser insulter ou renoncer à un combat sans

⁷⁵ *Supra*, note 32, aux pages 28-30.

perdre la face irrémédiablement et sans risquer par conséquent d'être de plus en plus malmenés. Ils sont entourés de violence, ce qui leur laisse croire qu'ils n'ont pas vraiment le choix. Ils vivent au Far West, et personne ne fait déposer les armes au vestiaire à l'entrée de la ville. En fait, on peut même être étonné que la violence armée ne soit pas encore plus présente.

Si ce constat est exact, c'est-à-dire s'il est vrai que le problème de l'armement chez les jeunes s'est « détaché » des activités liées à la drogue et aux gangs qui l'ont mis en branle il y a une dizaine d'années, il s'agit d'une information importante. Cela signifie que les mesures qui ne ciblent que le trafic de la drogue, les activités de gang et les grands malfaiteurs ne suffiront pas à résoudre le problème. Il semble aussi très probable, cependant, que le trafic de la drogue, les grands malfaiteurs et les gangs restent au cœur du problème⁷⁶.

Les agents de police canadiens interrogés dans le cadre de la présente étude ne font état d'aucun effet similaire de « diffusion » des armes à feu au-delà du milieu de la drogue au Canada. Cela s'expliquerait en partie par le fait qu'il est plus difficile de se procurer une arme à feu ici. On dit que de nombreux adolescents se promènent avec des couteaux, mais on entend rarement parler d'un adolescent qui posséderait une arme à feu sans être mêlé au commerce de la drogue; si des adolescents hors du milieu de la drogue utilisent des fusils, il semble qu'il s'agisse presque invariablement de faux ou de pistolets à blanc.

2.7 Renforcement de l'armement de la police en réponse à la puissance de feu réelle ou perçue des trafiquants de drogue

En voyant les trafiquants recourir aux armes pour régler le commerce de la drogue et se défendre contre la police, les services de police peuvent souhaiter augmenter leur propre puissance de feu. L'inverse peut également se produire. Les trafiquants, craignant la puissance de feu accrue de la police, peuvent décider de renforcer leur armement afin de pouvoir lui tenir tête⁷⁷.

Une nouvelle récente concernant la violence liée au trafic de la drogue au Mexique nous montre pourquoi certaines forces policières sont tentées d'augmenter leur puissance de feu :

Lorsque l'agent de police d'expérience Jorge Frias Orosco et son partenaire, chacun armé d'un pistolet de calibre .38, ont arrêté les hommes qu'ils supposaient membres du commando, ils ont été mitraillés à coups de balles d'AK-47. M. Orosco a été tué. Son partenaire a survécu.

⁷⁶ D.M. Kennedy, A.M. Piehl et A.A. Braga, « Youth Violence In Boston: Gun Markets, Serious Youth Offenders, And A Use-Reduction Strategy », (1996) 59 *Law and Contemporary Problems* 147, pp. 152-155 (renvois aux notes en bas de page supprimés).

⁷⁷ « US: Selling SWAT », *Covert Action Quarterly*, automne 1997, 22. « US: The Rise in Paramilitary Policing », pp. 20-25: « [Peter Kraska, de la Eastern Kentucky's School of Police Studies] n'est pas optimiste. [...] Il voit qu'à la force martiale, les délinquants répondent par une force supérieure, et il craint une course aux armements du genre Guerre froide dans les rues des États-Unis. » (« US: The Rise in Paramilitary Policing », pp. 20-25).

« Il est clair qu'on est désavantagé, a déclaré le chef Reygadas. Ce n'est pas une façon de faire la guerre. »

La police canadienne, qui constate elle aussi depuis un certain temps que les négociants de drogue disposent d'une grande puissance de feu, pourrait également réclamer un armement plus lourd. Par exemple, l'« Opération Snipe », dans l'est de l'Ontario, en 1995, a permis de découvrir 148 armes, dont des mitrailleuses, des automatiques et des semi-automatiques⁷⁸. On dit qu'un grand nombre de ces armes étaient destinées au milieu de la drogue. De même, en septembre 1997⁷⁹ un coup de force de la GRC contre un réseau de vente d'armes en Ontario et au Québec a permis de découvrir un grand nombre de mitrailleuses de fort calibre, de mitraillettes, d'armes de poing, d'explosifs et de grenades. La police croit que le groupe vendait des centaines d'armes aux gangs de motards (dont plusieurs sont mêlés à des luttes de territoire pour la vente de drogue) et à d'autres criminels. Des agents doubles de la police ont réussi à acheter trois mitrailleuses lourdes avec 3 000 cartouches de munitions, deux fusils AR15 avec munitions, un semi-automatique AK47, un automatique AK47 avec munitions, une mitraillette semi-automatique et deux armes de poing.

Il semble que les corps de police aux États-Unis se dotent d'armes de plus en plus puissantes, en grande partie à cause de la « guerre de la drogue ». Dans une étude menée en 1997, Kraska et Kappeler se sont penchés sur ce qu'ils considèrent comme une croissance « énorme » du nombre d'unités de police paramilitaire (UPP) aux États-Unis, ainsi que sur l'évolution substantielle de leurs attributs. Une enquête menée auprès de tous les services de police desservant des villes de 50 000 habitants ou plus a permis de recueillir les premières données nationales exhaustives sur ce phénomène⁸⁰ :

Les UPP jouissent d'un arsenal complet d'équipements et de technologies à caractère militaire. Elles se nomment souvent elles-mêmes « unité d'armement lourd », ce qui signifie que ce qui les distingue de la police ordinaire réside dans la puissance et le nombre de leurs armes. L'arme la plus populaire est la mitraillette Heckler and Koch MP5; sa notoriété lui vient des équipes militaires d'« opérations spéciales » d'élite comme les *Navy Seals*. [...] Parmi les autres armes, on peut citer les fusils de chasse semi-automatiques, les M16, les fusils de précision et les fusils de chasse automatiques que l'on a baptisés *street-sweepers* (« balayeurs de rue »)⁸¹. »

Au cours de leur étude, Kraska et Kappeler ont constaté que la majorité des missions confiées à ces UPP consistaient à effectuer ce que la police appelle des « exécutions de mandat à risque élevé », surtout des descentes visant à trouver de la drogue. Cette activité représentait 75 p. 100 des interventions d'unités paramilitaires en 1995 :

⁷⁸ *The Ottawa Sun*, le jeudi 21 septembre 1995.

⁷⁹ *The Gazette* (Montréal), le jeudi 25 septembre 1997, p. A1.

⁸⁰ P.B. Kraska et V.E. Kappeler, « Militarizing American Police: The Rise and Normalization of Paramilitary Units », (1997) 44 *Social Problems* 1.

⁸¹ *Ibid.*, p. 3.

C'est à la fin des années 1980 et au début des années 1990 que la police s'est mise à recourir de plus en plus souvent aux UPP à titre « préventif » pour l'exécution de mandats à risque élevé. [...] La guerre de la drogue, dans cette période, nécessitait la signification d'un nombre sans précédent de mandats de perquisition alors que le nombre de mandats d'arrestation diminuait. Plutôt que de réagir après coup aux crimes traditionnels comme les vols, la police peut aller vers la population et monter activement des dossiers contre un nombre presque illimité de consommateurs de drogue et de petits revendeurs (Barnett, 1987), d'où l'augmentation spectaculaire du nombre d'occasions où l'on fait appel à ces unités. La plupart des UPP à qui l'on confiait normalement plutôt des mandats « après le fait » acceptaient avec enthousiasme cette nouvelle fonction consistant à exécuter un grand nombre de mandats; de nombreuses UPP effectuent actuellement de 200 à 700 descentes par année.

Selon nos répondants, l'« exécution de mandat » se compose presque exclusivement de ce que la police appelle une « opération de défonçage de portes ». Généralement, on obtient un mandat de perquisition grâce à un informateur ou à un tuyau d'un voisin. Ensuite, l'unité paramilitaire exécute une « entrée dynamique », généralement dans une résidence privée. [...] Comme nous l'a expliqué un commandant : « On fait irruption dans la résidence en pointant nos armes partout à la fois afin de pouvoir mettre la main sur la drogue avant qu'elle ne passe dans la toilette⁸². »

Les personnes interrogées soulignent aussi que les armes et l'argent que l'on saisit dans ces opérations sont aussi importants que la drogue. Plusieurs commandants nous ont mentionné que les biens confisqués permettent parfois de financer l'achat de nouvel équipement pour l'unité paramilitaire⁸³.

Les auteurs concluent ainsi :

Notre étude nous a permis de constater une augmentation en flèche du nombre d'unités de police paramilitaire, une expansion rapide de leurs activités, l'intégration de leur action au travail courant de la police et un lien idéologique et matériel étroit entre les UPP et les forces armées. On peut donc prendre acte d'une tendance nationale sans équivoque vers la militarisation des forces de police civiles des États-Unis et, par conséquent, vers la militarisation des problèmes sociaux correspondants auxquels s'attaque la police⁸⁴.

Il y a peut-être un autre facteur favorisant la militarisation de la police, soit l'action des fabricants d'armes militaires, qui présentent leurs produits aux corps policiers comme moyen d'augmenter l'efficacité de la lutte contre la drogue. Ainsi, même si la police n'est pas incitée par

⁸² *Ibid.*, p. 3 (renvois aux notes en bas de page supprimées).

⁸³ *Ibid.*, p. 9.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 12 (renvois aux notes en bas de page supprimées).

la puissance de feu des trafiquants à se doter d'une puissance armée supérieure, les fournisseurs de matériel militaire peuvent la convaincre qu'elle arrivera à une plus grande efficacité en s'armant davantage. La police semble alors plus puissante aux yeux des trafiquants, lesquels pourraient bien en retour décider de renforcer leur armement.

Deux articles dans une édition de 1997 du *Covert Action Quarterly*⁸⁵ lèvent le voile sur l'augmentation substantielle de l'utilisation d'armes militaires dans les services de police aux États-Unis. Dans le premier article, on affirme qu'une grande partie de cette augmentation est attribuable aux efforts des fabricants d'armes militaires, qui tentent de persuader les services de police qu'il leur faut des armes plus puissantes pour mener la « guerre de la drogue » :

La concurrence entre fabricants d'armes est devenue féroce. Ainsi, pour arracher une part du marché à H&K [Heckler & Koch], Smith & Wesson (S&W), un fabricant de Springfield, au Massachusetts, offre des sessions de formation en intervention tactique à des prix de loin inférieurs aux 2 000 \$ que coûte au minimum la participation à un camp de formation paramilitaire privé. Le programme de S&W comprend des conseils tactiques précis pour les cas de prise d'otage et de suspects barricadés et l'exécution de mandats de perquisition de drogue, ce dernier point constituant de loin l'aspect le plus important du travail des groupes d'intervention tactique. [...]

Lorsque des fabricants d'armes s'occupent de formation, le marketing devient une réalité inutilement dangereuse, et souvent fatale. Il n'est pas étonnant que les équipes d'intervention tactique locales exécutent maintenant la plupart des mandats de perquisition de drogue avec essentiellement la même puissance de feu, le même zèle et les mêmes tactiques de commando que le Special Air Service (SAS) britannique lorsque celui-ci a exécuté sa rafle de 1981 contre les dissidents de l'ambassade iranienne, ou que les escouades militaires déployées récemment pour prendre d'assaut la résidence de l'ambassadeur japonais au Pérou.

Le deuxième article du *Covert Action Quarterly*⁸⁶ fait valoir que la puissance accrue de l'armement utilisé par la police dans la lutte contre la drogue sert maintenant dans des cas où ce genre d'armes n'est manifestement pas nécessaire.

La militarisation de l'action policière locale [...] résulte en grande partie de la lutte contre la drogue, qui s'est transformée graduellement en véritable offensive nationale présentant toutes les caractéristiques de l'état de guerre.

De plus en plus, dans les villes américaines, certains quartiers, surtout ceux où résident les minorités, sont traités comme des territoires occupés. Au cours des 25 dernières années, les services de police ont mis sur pied des unités paramilitaires (UPP) que l'on a appelées *SWAT* (*Special Weapons and Tactics*) ou

⁸⁵ « US: Selling SWAT », *supra*, note 77, à la p. 22; « US: The Rise in Paramilitary Policing », pp. 20-25.

⁸⁶ « US: The Rise in Paramilitary Policing », *supra*, note 77, aux pp. 20-25.

SRT (*Special Response Team*), dont les membres travaillent en uniforme de combat avec des fusils d'assaut automatiques, des grenades traumatisantes à percussion et des gaz CS, parfois même en véhicule blindé. Le nombre de ces unités et les situations dans lesquelles on y a recours se multiplient rapidement. [...]

[...] Kraska et Kappeler ont constaté qu'on fait maintenant appel aux unités de police paramilitaire pour des tâches relativement banales, comme patrouiller les rues ou signifier des mandats. [...]

Le commandant d'une unité paramilitaire dans une ville du Midwest de 75 000 habitants nous a expliqué comment son équipe patrouille en tenue de combat, sillonnant les rues en véhicule blindé. « On arrête tout ce qui bouge. Parfois, on va même cerner une résidence suspecte et sortir les MP5 (arme automatique fabriquée par Heckler and Koch et privilégiée par les brigades paramilitaires). En général, nous n'avons pas de problèmes : les consommateurs de crack coopèrent. »

On a demandé aux agents de police interrogés dans le cadre de la présente étude s'ils observaient une « militarisation » analogue de la police au Canada. La réponse a été négative. Cependant, on admet que l'utilisation d'armes à feu dans le commerce de la drogue s'est intensifiée depuis dix ans, que les forces de police sont généralement mieux équipées et mieux entraînées qu'avant, et donc qu'elles peuvent faire face à la puissance de feu du monde de la drogue. Un des agents interrogés a précisé que la police dispose d'une puissance de feu suffisante pour retenir un trafiquant en attendant des renforts mieux armés. Par ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, un autre agent a fait remarquer que les affrontements violents entre police et trafiquants de drogue étaient rares. La principale cible des vendeurs de drogue n'est pas la police : c'est la concurrence.

Un autre répondant nous a indiqué que même si la police voulait augmenter sa puissance de feu, elle ne pourrait le faire aussi facilement ici qu'aux États-Unis. Les corps de police canadiens font l'objet d'une surveillance plus étroite que leurs homologues américains sur ce plan. De plus, les services de police aux États-Unis ont souvent plus facilement accès aux fonds nécessaires pour acheter des armes puissantes, puisque la loi dans de nombreux États permet plus facilement à la police de conserver le produit des biens criminels qu'elle saisit.

Cependant, un dossier⁸⁷ paru récemment dans la revue *Saturday Night* laisse entendre que les milieux policiers canadiens adoptent une partie des armes et des tactiques propres à leurs homologues américains :

À l'origine, les brigades d'intervention tactique ont été créées au Canada dans les années 1970 pour s'occuper du terrorisme. [...] Et elles deviennent de plus en plus courantes. Presque tous les services de police de plus de 100 agents ont la

⁸⁷ D. Pugliese, « SWAT You're Dead », *Saturday Night* (avril 1998) 40.

leur. Il existe au pays au moins 65 escouades tactiques; la GRC à elle seule en a 26.

Dans le passé, ces équipes étaient affectées à des missions dangereuses comme le sauvetage d'otages ou les autres situations délicates impliquant des personnes armées. Mais depuis une dizaine d'années, elles se sont diversifiées, s'occupant de tâches policières courantes : disputes familiales violentes, perquisitions de drogue, fouille à la douane, menaces de suicide⁸⁸.

Dans l'article du *Saturday Night*, contrairement à ce qu'on trouve dans la documentation américaine, on ne prétend pas que la guerre de la drogue soit la principale explication de la croissance des équipes d'intervention d'urgence au Canada. Cependant, cette augmentation de l'armement et ce changement de méthodes que l'on semble observer dans la police canadienne pourraient bien, comme aux États-Unis, être attribuables en partie aux affrontements avec le milieu violent de la drogue. Ainsi, l'article du *Saturday Night* décrit quatre opérations de brigades d'intervention tactique — visant dans tous les cas à trouver de la drogue — comportant des perquisitions violentes avec un arsenal imposant.

Le simple fait que ces brigades d'intervention tactique existent peut en encourager l'utilisation dans d'autres domaines :

« Même dans un cas où la personne n'est pas armée, si l'équipe est là et s'il y a un risque quelconque de violence, ou même s'il n'y en a pas, quoi de plus normal que de recourir à une équipe professionnelle pour régler une situation? », déclare le sergent Rob Abramenko, coordonnateur du Groupe tactique d'intervention national de la GRC.

« Nous encourageons les divisions à recourir à ces équipes le plus souvent possible. Nous croyons que cela prévient plus de problèmes que ça n'en cause. »⁸⁹

Un autre agent de police renchérit :

« On n'hésite pas à faire appel aux équipes tactiques; même lorsque les risques ne sont pas élevés. Mais pourquoi hésiter? Ces équipes nous procurent une sûreté de plus. »⁹⁰

⁸⁸ *Ibid.*, p. 42.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 82.

⁹⁰ *Ibid.*

3.0 CONCLUSION

Cette brève étude a révélé de nombreux liens entre la drogue et les armes à feu. Dans certains cas, ces liens semblent constants d'un pays à l'autre. Par exemple, les personnes qui ne consomment de la drogue qu'occasionnellement et ne participent pas au commerce de la drogue ne possèdent et n'utilisent généralement pas plus souvent d'armes à feu que les personnes qui ne consomment pas de drogue. Un toxicomane peut utiliser une arme à feu pour commettre un crime ayant pour but d'obtenir de l'argent pour acheter de la drogue. Cependant, l'utilisation d'une arme à feu dans ce contexte semble relativement rare au Canada comme aux États-Unis. De plus, dans presque toutes les régions étudiées dans la documentation spécialisée, c'est le *commerce* illégal de la drogue qui constitue le lien le plus important entre la drogue et les armes à feu.

En général, et dans de nombreux pays, la documentation spécialisée révèle ceci :

- Les armes à feu constituent en fait un moyen important de régler le commerce illégal de la drogue, notamment en ce qui concerne la protection des expéditions de drogue, l'intimidation des clients ou des concurrents, le remboursement des dettes, la résolution des conflits, l'élimination de la concurrence et les représailles contre les informateurs (élimination ou autre).
- Le commerce illégal de la drogue augmente la demande d'armes à feu légales et illégales, et ces armes finissent par menacer même les personnes qui ne sont pas mêlées à ce commerce.
- Les armes à feu ne sont pas utilisées souvent dans les crimes commis pour obtenir de l'argent afin d'acheter de la drogue sur le marché noir.
- La consommation de drogue ne semble pas liée à la possession ou à l'utilisation d'une arme à feu, sauf pour les personnes qui font aussi le commerce de la drogue ou qui doivent commettre un crime pour obtenir l'argent qui leur permettra d'acheter la drogue.
- Il arrive que des toxicomanes échangent des armes contre de la drogue.

Ces constats ne sont jamais démentis dans la présente étude et semblent valables aussi bien au Canada qu'aux États-Unis. Sur plusieurs points, cependant, l'expérience canadienne semble différer de celle des États-Unis :

- Au Canada, il ne semble pas y avoir une grande « diffusion » d'armes à feu chez les jeunes au-delà du milieu du commerce de la drogue, quoiqu'il y ait lieu de surveiller la dynamique de cet effet de diffusion. Cette absence apparente d'effet de diffusion contraste avec la situation aux États-Unis, où plusieurs auteurs prétendent que la prolifération d'armes à feu dans le commerce de la drogue, surtout chez les jeunes, entraîne un phénomène similaire chez les personnes qui n'ont aucun lien avec ce commerce.

- La multiplication aux États-Unis des unités de police paramilitaires répondant à des problèmes de violence réels ou appréhendés liés à la drogue ne semble pas trouver écho dans une aussi grande mesure au Canada, peut-être en partie parce que le commerce de la drogue occasionne généralement moins de violence ici qu'aux États-Unis ou peut-être aussi parce qu'il est plus difficile pour les services de police canadiens d'augmenter leur puissance de feu. Cependant, un dossier paru récemment dans une revue indique que les corps policiers canadiens acquièrent et utilisent effectivement des armements plus lourds pour divers aspects de leur travail, y compris la lutte contre la drogue. Il n'est pas facile de savoir dans quelle mesure cette augmentation apparente de la puissance de feu de la police est attribuable à un besoin perçu de faire face à des vendeurs de drogue bien armés, et cette question mérite d'être approfondie. De même, on ne sait pas exactement dans quelle mesure l'augmentation de la puissance de feu de la police est susceptible d'inciter les négociants de drogue à renforcer leurs armements, ce qui devrait faire l'objet d'une étude plus pointue.
- Peu de signes laissent croire que le marché de la drogue et celui des armes soient souvent reliés au Canada; les profits énormes que procure le commerce de la drogue n'incitent pas les vendeurs de drogues à s'engager également dans le trafic d'armes à grande échelle; cela dit, certains petits dealers peuvent vendre des armes à feu qui leur sont refilées par des toxicomanes, mais on ne peut assimiler ce phénomène à un réseau organisé de trafic d'armes et de drogue.
- Au Canada, il ne semble pas y avoir d'échanges d'armes pour de la drogue sur une grande échelle. Aux États-Unis, la situation semble différente. Il se peut que des trafiquants de drogue et des groupes terroristes et paramilitaires de pays étrangers fournissent de la drogue aux réseaux américains en échange d'armes, les États-Unis étant un grand producteur d'armes.
- Selon des données non scientifiques recueillies dans le cadre d'une enquête limitée, le commerce de la drogue semble distinct de celui des armes au Canada, mais il existe aussi des informations laissant croire le contraire.

Comme nous l'avons indiqué au début, ce bref survol de la documentation spécialisée et ce sondage limité de plusieurs agents de police ne peuvent être considérés comme une analyse scientifique des liens entre la drogue et les armes à feu au Canada. L'enquête n'en a pas moins permis de mettre au jour plusieurs liens qui méritent d'être étudiés davantage, surtout si l'on tient compte de l'importance que l'on accorde au Canada aux questions liées à la drogue comme aux armes.